

SAGE

Somme aval et Cours d'eau côtiers

COMITÉ GÉOGRAPHIQUE « VALLÉE DE LA SOMME, ANCRE, HALLUE »

ÉTAT DES LIEUX

PRÉSIDIÉE PAR
M. JEAN-JACQUES STOTER

DURY, LE 12 NOVEMBRE 2013

Ordre du jour

- 1) Validation du compte-rendu du Comité géographique du 18.09.12
- 2) SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers : Périmètre et stratégie
- 3) Zoom sur le territoire du Comité géographique
 - a. Enjeu 1 : la ressource en eau
 - b. Enjeu 2 : les risques majeurs
 - c. Enjeu 3 : les milieux naturels aquatiques
- 4) Questions diverses





1. le SAGE

« Somme aval et Cours d'eau côtiers » :

Périmètre et stratégie



QU'EST-CE QU'UN SAGE?



Le SAGE

ou

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

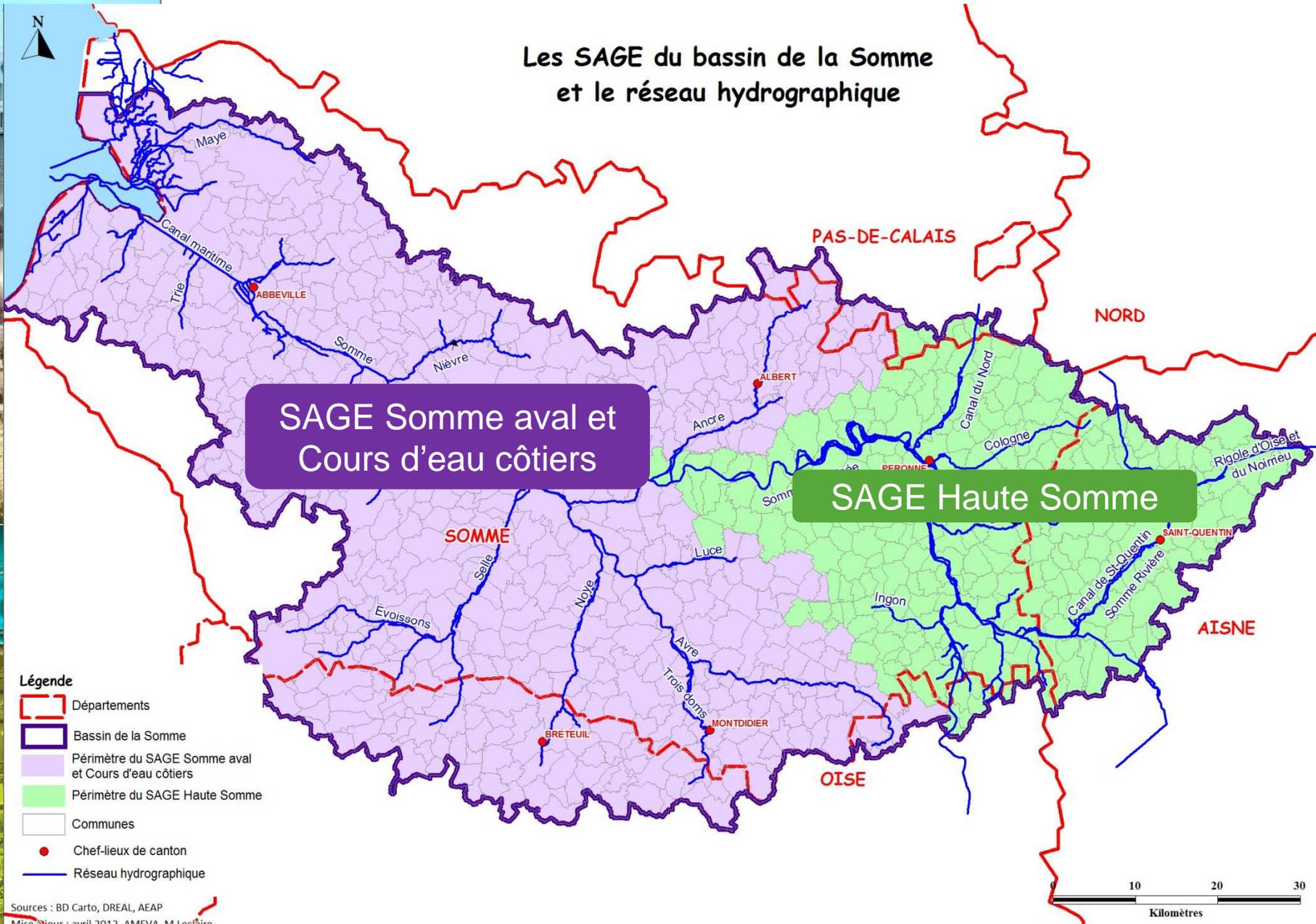
= **Outil de planification de la
ressource en eau**



LES SAGE DU BASSIN



Les SAGE du bassin de la Somme
et le réseau hydrographique



SAGE Somme aval et
Cours d'eau côtiers

SAGE Haute Somme

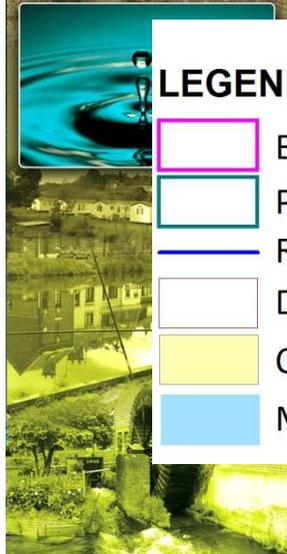
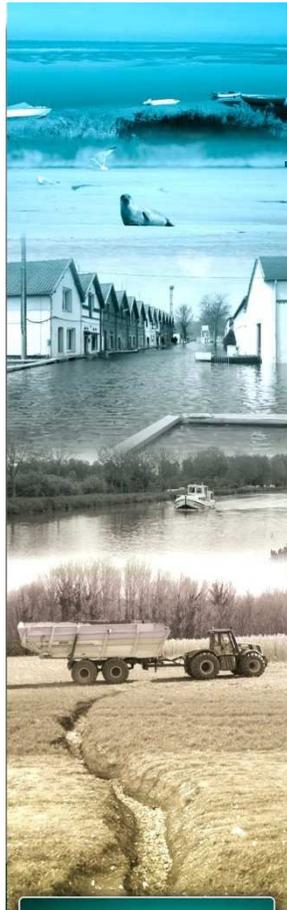
Légende

- Départements
- Bassin de la Somme
- Périmètre du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers
- Périmètre du SAGE Haute Somme
- Communes
- Chef-lieux de canton
- Réseau hydrographique

LE PÉRIMÈTRE DU SAGE



569 COMMUNES – 3 DÉPARTEMENTS



STRATÉGIE DE TRAVAIL



Commission Locale de l'Eau

Commissions thématiques

Ressource en eau

Présidée par *C. DEFLESSELLE*

Milieus naturels aquatiques

Présidée par *G. LACHEREZ*

Risques majeurs

Présidée par *R. PIERRU*

Comités géographiques

Picardie maritime

Présidée par *D. CARPENTIER*

Vallée de la Somme- Airaines-Nièvre-St Landon- Ancre-Hallue

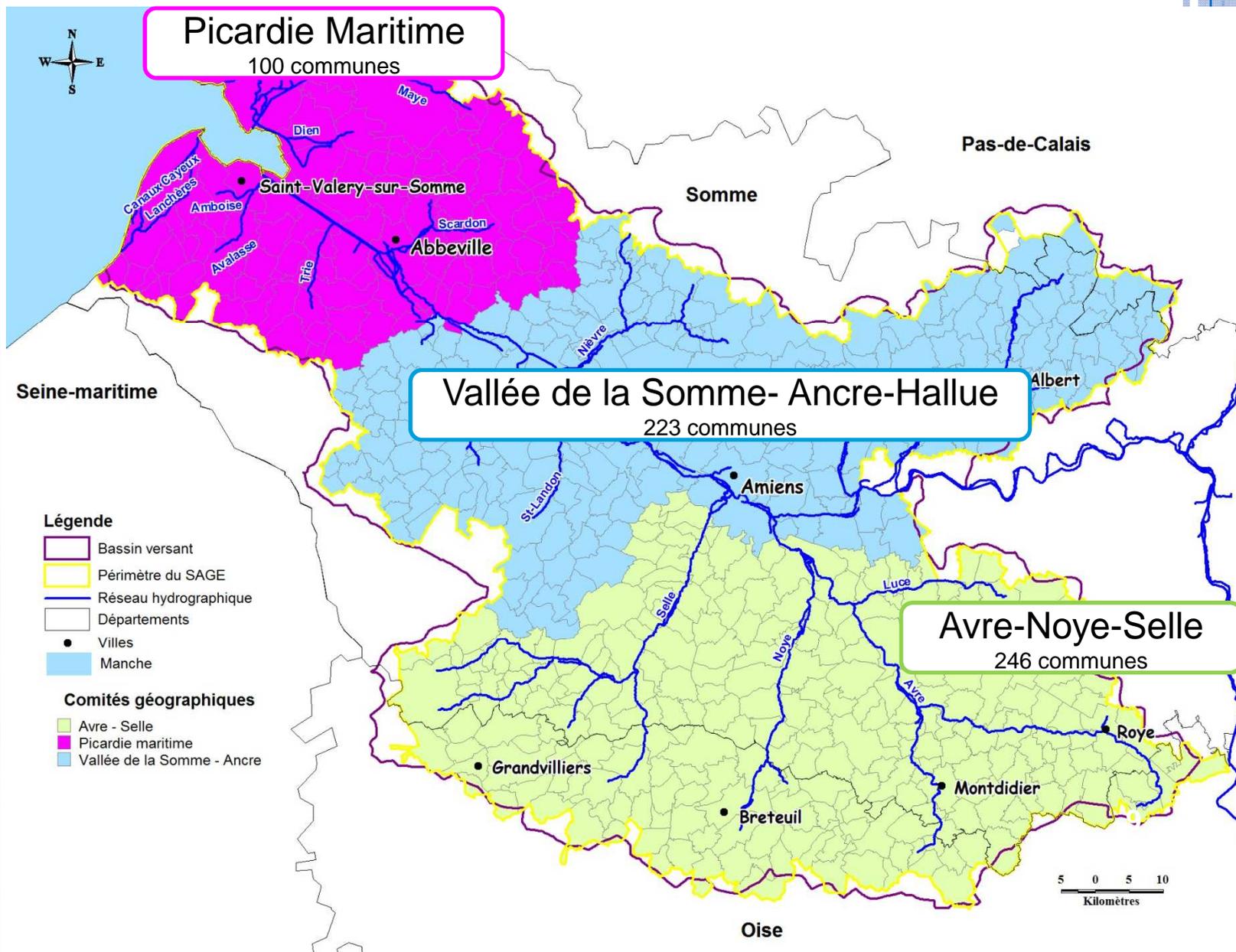
Présidée par *J.-J. STOTER*

Avre – Noye – Selle

Présidée par *J. COTEL*

Structure porteuse : Syndicat mixte AMEVA

LES COMITÉS GÉOGRAPHIQUES





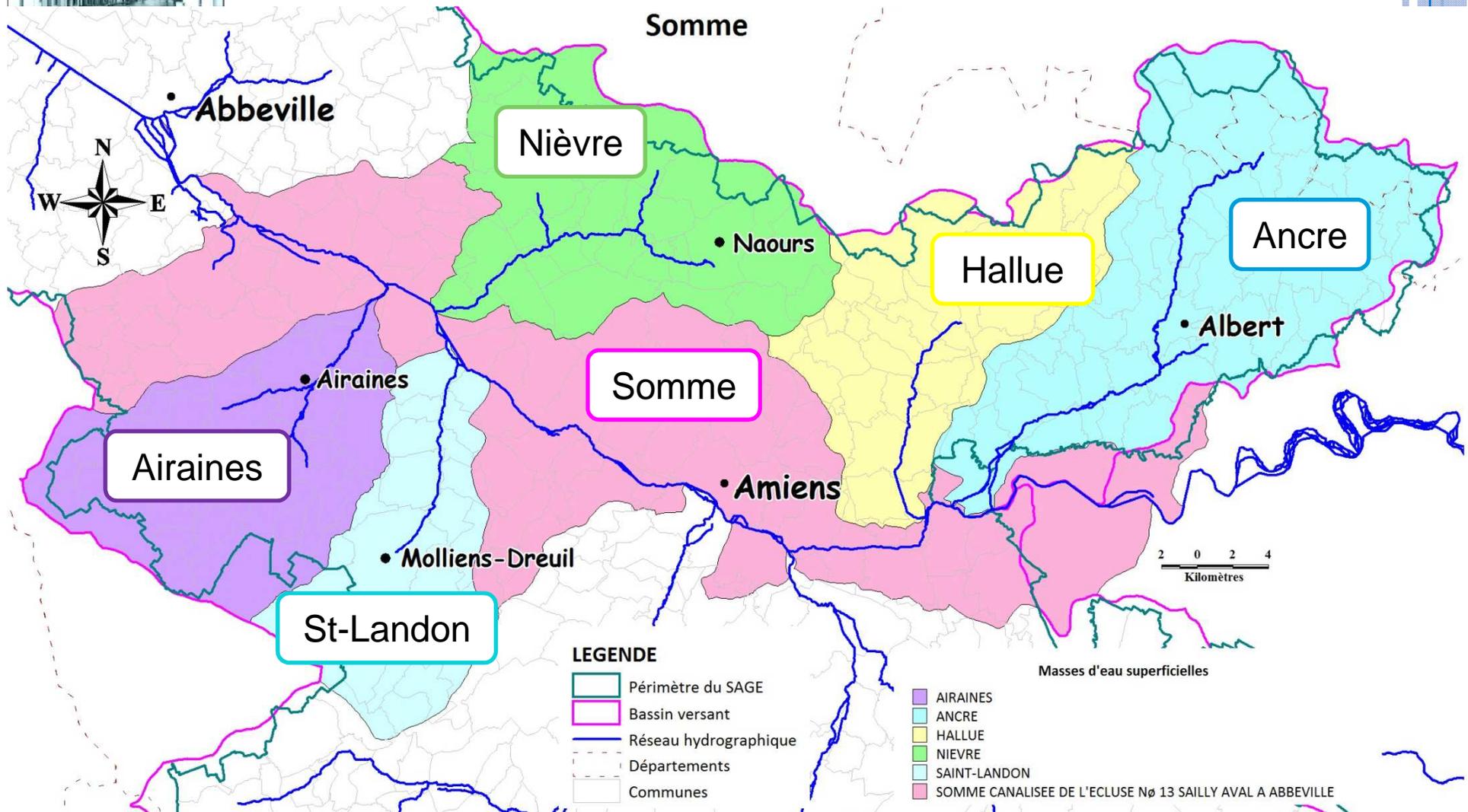
2. Zoom sur le territoire du Comité géographique

« Vallée de la Somme, Airaines, Nièvre,
St-Landon, Ancre, Hallue »

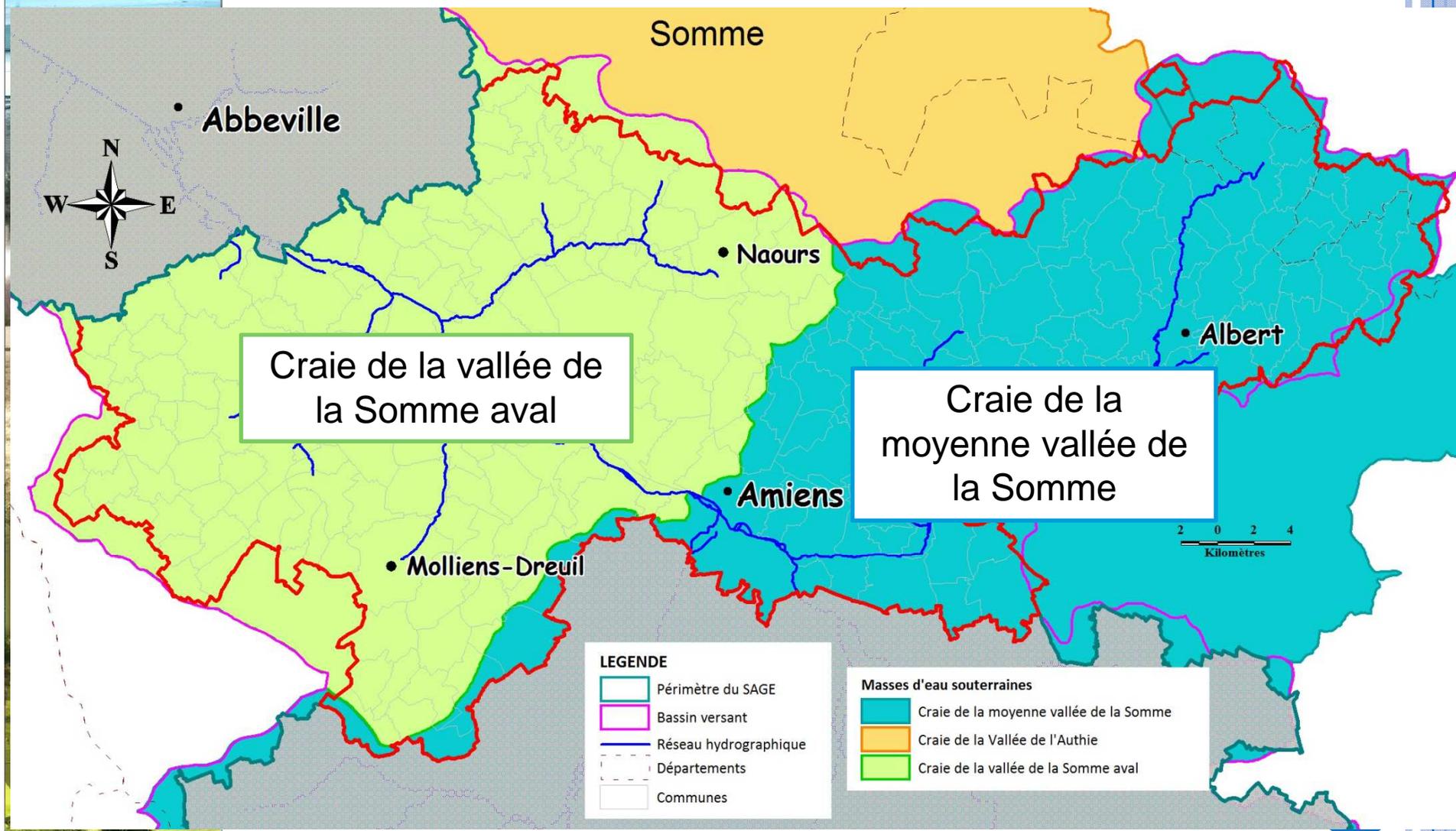


LES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES

6 Masses d'eau superficielles continentales



LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES



3. Zoom sur le Comité géographique



a. Enjeu 1 : la ressource en eau





Assainissement non collectif et Zone à Enjeu Environnemental

- Nouvelle réglementation
- Travail demandé aux SAGE



NOUVELLE RÉGLEMENTATION



Evolution de la réglementation nationale

➔ Prioriser et dimensionner l'action au regard du ratio coût/bénéfice

Réhabiliter en priorité les installations présentant un **danger pour la santé** ou un **risque pour l'environnement**

➔ Faciliter et harmoniser la mission SPANC

Uniformiser les modalités d'exercice de la mission de contrôle
Formaliser les documents remis aux usagers

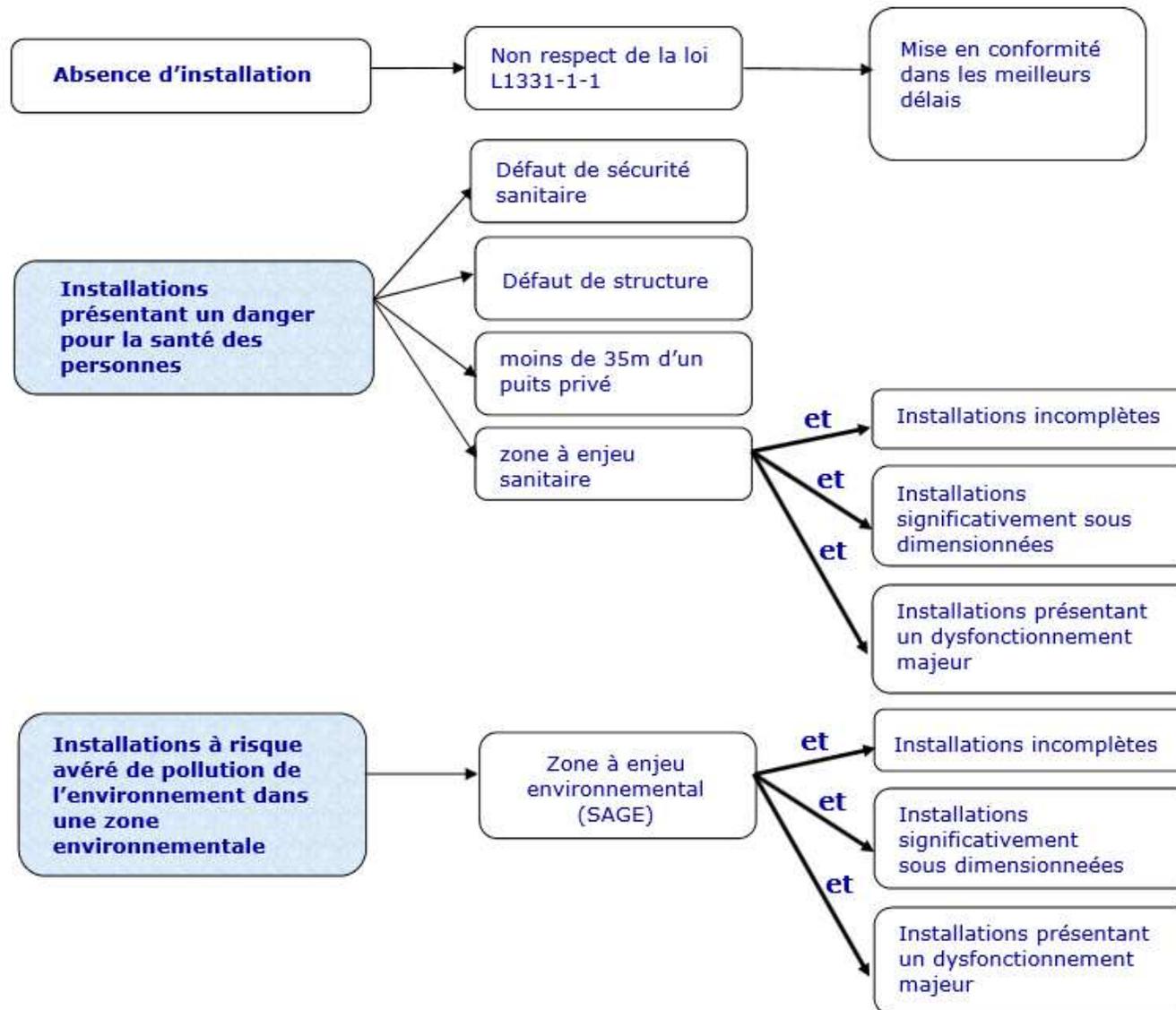
Modification de l'arrêté « contrôle » du 27/04/2012

- contrôle de conception et d'exécution sur la conformité
- double approche sur les installations existantes :
 - notion de conformité ▶ pas de travaux
 - notion de danger pour les personnes et/ou de risque environnemental avéré ▶ travaux
- critères de modulation de la périodicité des contrôles
- évaluation des dangers pour la santé et des risques pour l'environnement

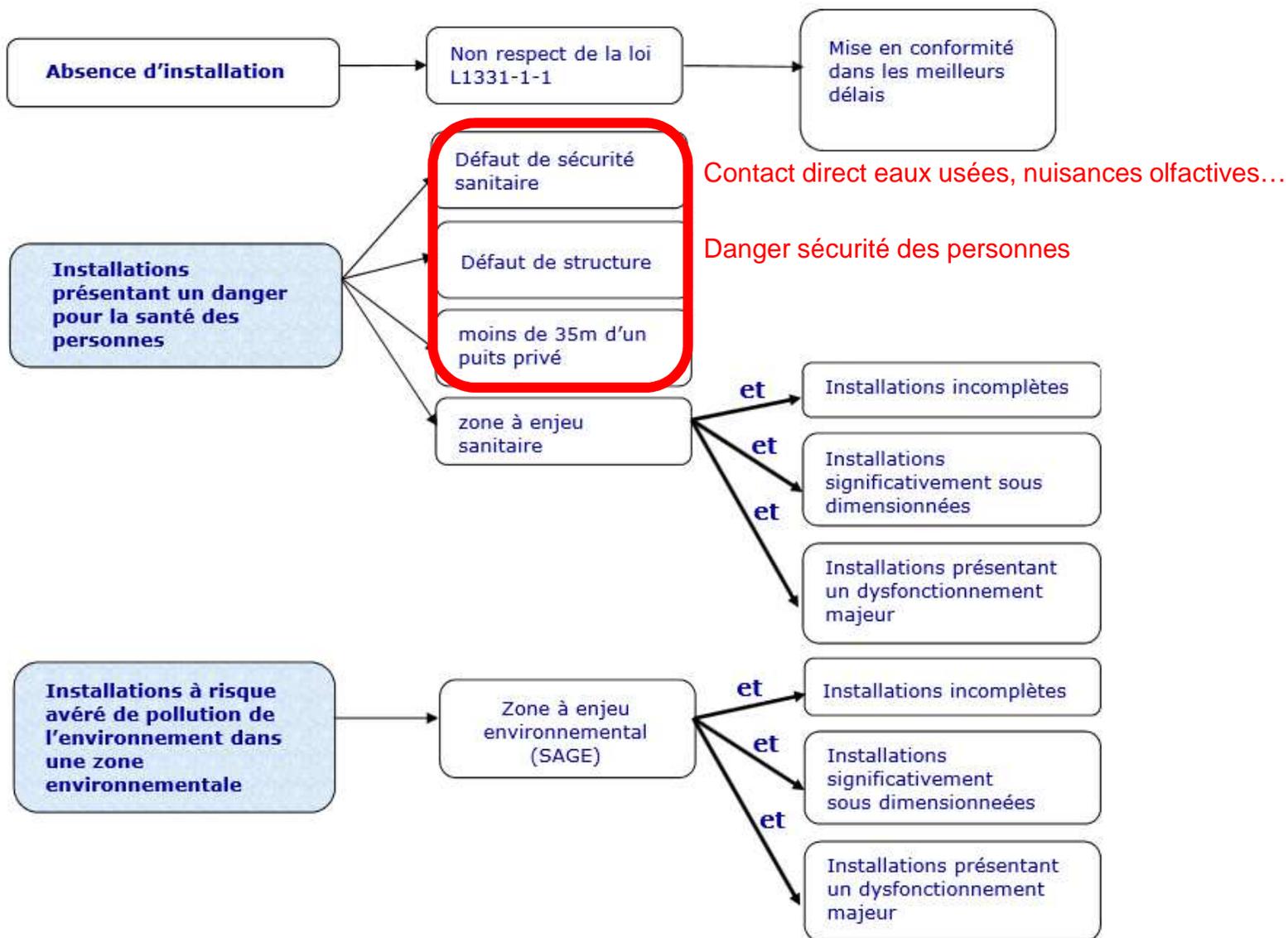
=> Arbre d'évaluation



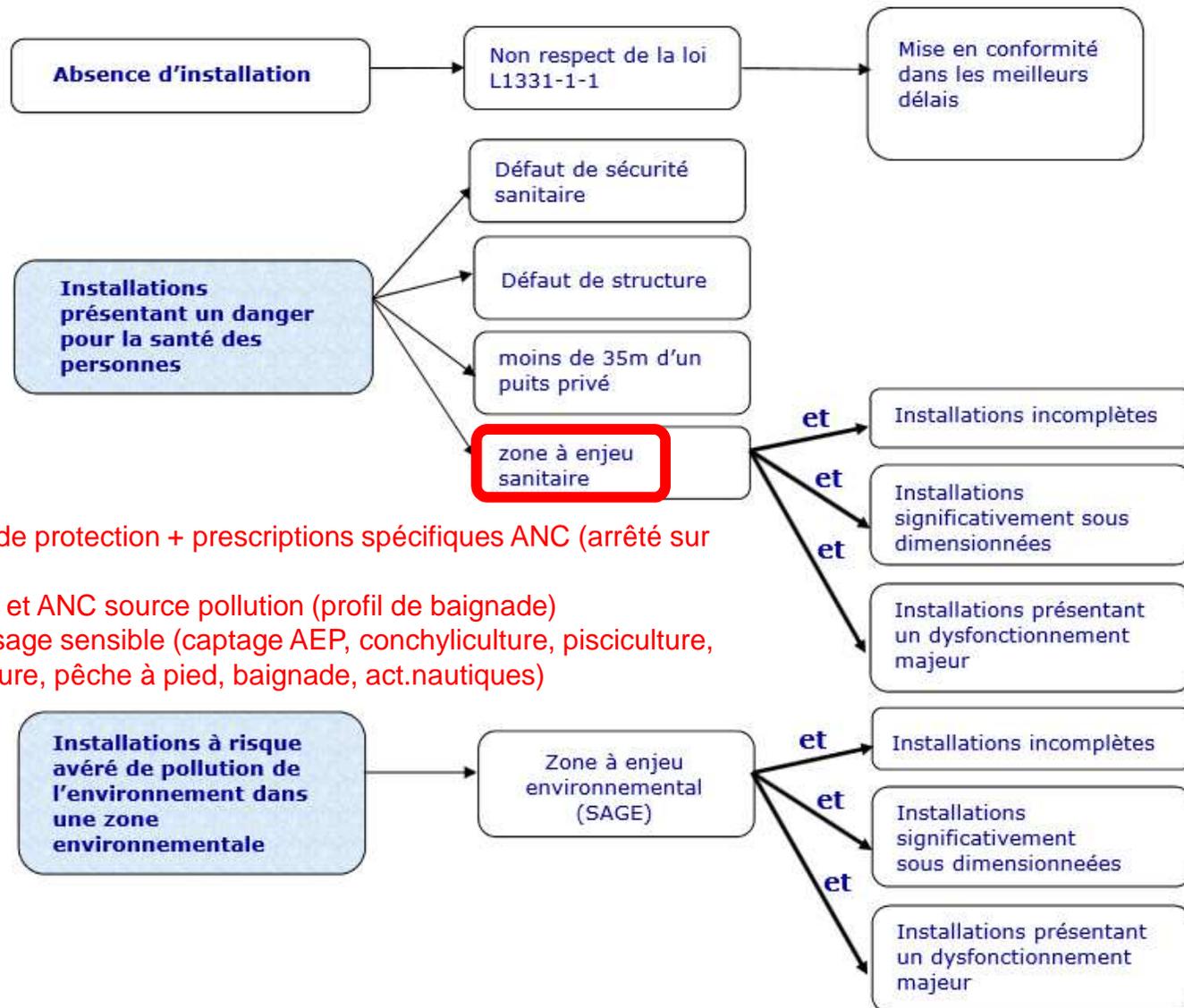
L'arbre d'évaluation des cas impliquant des travaux



L'arbre d'évaluation des cas impliquant des travaux

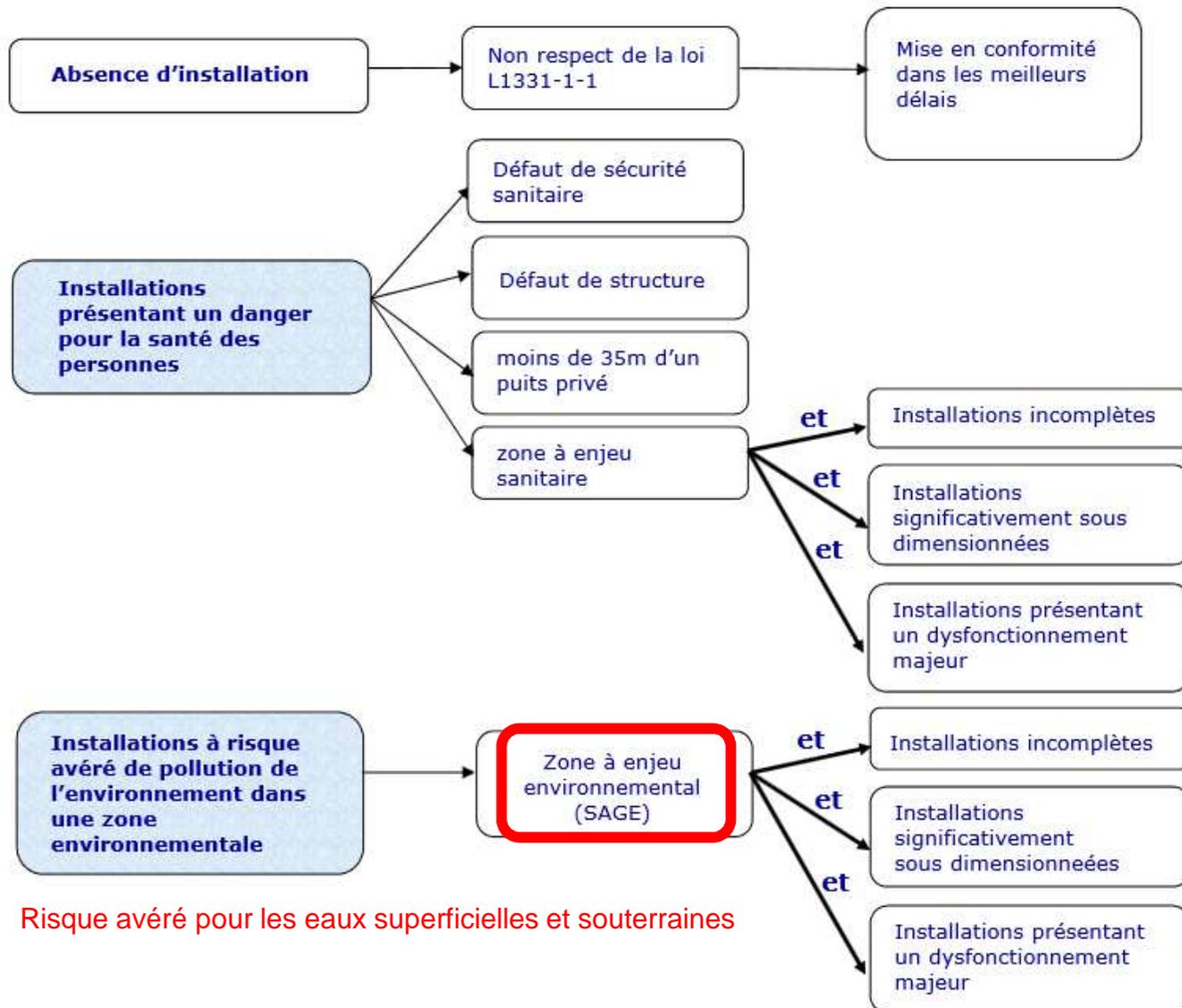


L'arbre d'évaluation des cas impliquant des travaux



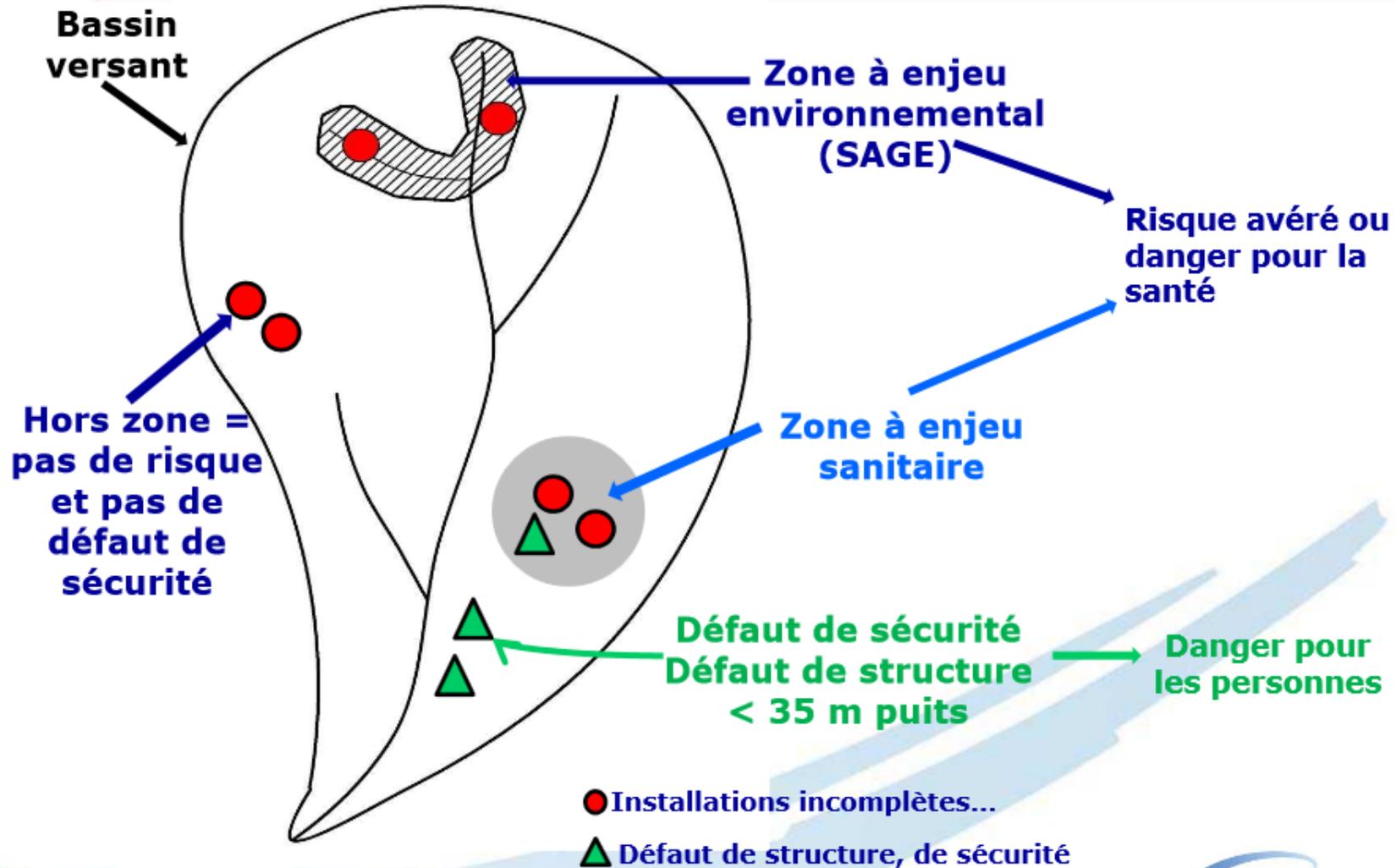
- Périmètre de protection + prescriptions spécifiques ANC (arrêté sur les AAC)
- Baignade et ANC source pollution (profil de baignade)
- Zone à usage sensible (captage AEP, conchyliculture, pisciculture, cressiculture, pêche à pied, baignade, act.nautiques)

L'arbre d'évaluation des cas impliquant des travaux



Risque avéré pour les eaux superficielles et souterraines

exemple de zonages :



TRAVAIL DEMANDÉ AUX SAGE



Arrêté du 27 avril 2012 : article 2, paragraphe 4

Zones à enjeu environnemental = les zones identifiées par le SDAGE ou le SAGE démontrant une contamination des masses d'eau par l'assainissement non collectif sur les têtes de bassin et les masses d'eau

Groupe de travail des SAGE avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie

Travail piloté par les animateurs de SAGE en lien avec les SPANC :

- Eaux superficielles
- Données disponibles (état des lieux des SAGE, ORQUE, données milieux...)
- Exclusion des zones où absence de macro-polluants ou de bactérie,
- Identification avec les SPANC des habitations ou ensembles d'habitations ayant un impact avéré sur le milieu (calcul dilution, analyse, etc.)

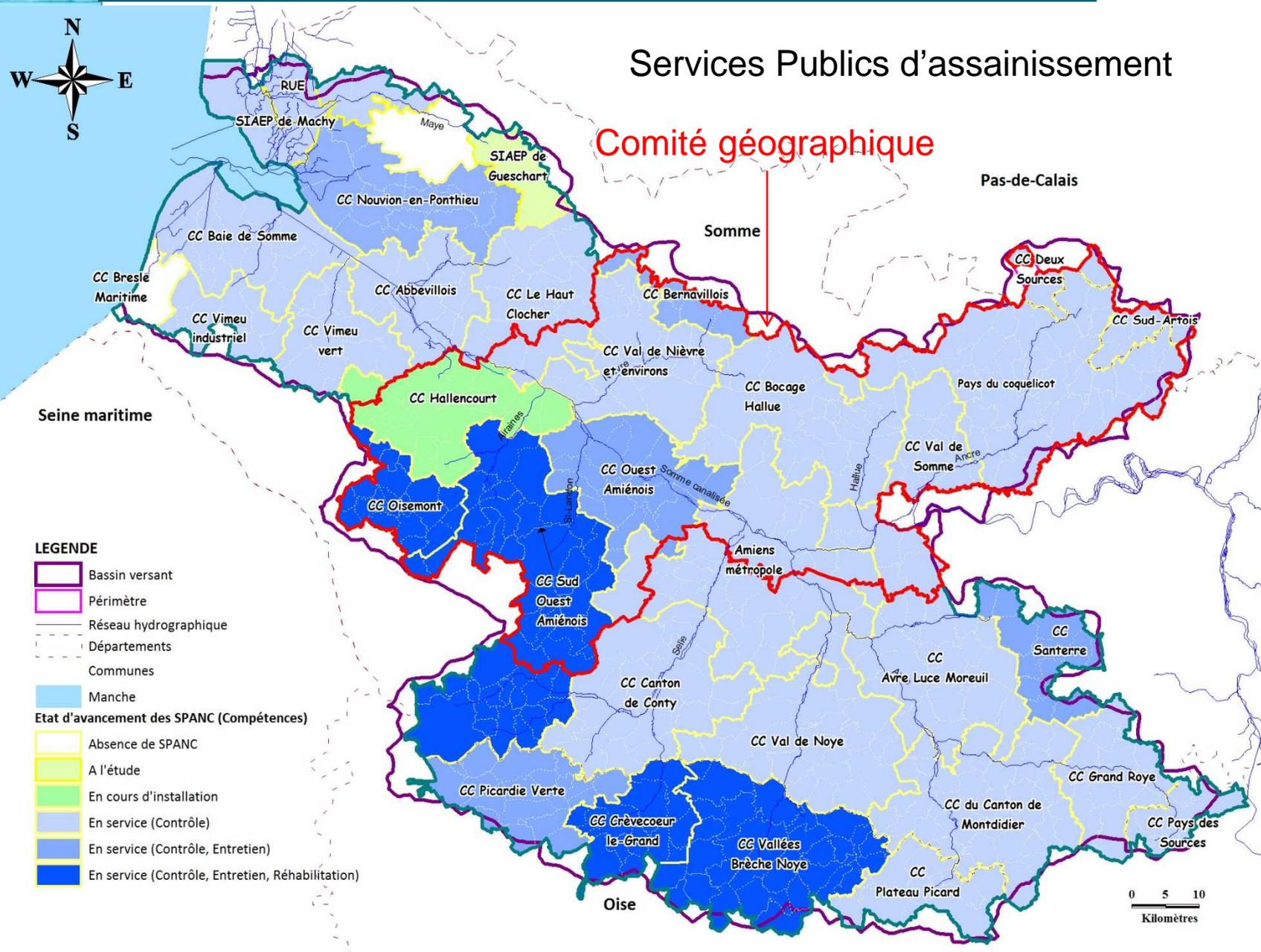


TRAVAIL SUR LE SAGE



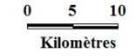
Services Publics d'assainissement

Comité géographique



LEGENDE

- Bassin versant
- Périmètre
- Réseau hydrographique
- Départements
- Communes
- Manche
- Etat d'avancement des SPANC (Compétences)**
 - Absence de SPANC
 - A l'étude
 - En cours d'installation
 - En service (Contrôle)
 - En service (Contrôle, Entretien)
 - En service (Contrôle, Entretien, Réhabilitation)



PROPOSITION SUR LE SAGE



1. Cibler comme Zone à Enjeu Environnemental :

- les communes traversées par un *cours d'eau* (216 communes)
- les communes comportant une enveloppe issue de la cartographie des *Zones à Dominante Humide* (13 communes)
- les communes de la frange *littorale* (12 communes)

➡ 241 communes en ZEE sur le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

(➡ 133 communes en ZEE sur le SAGE Haute Somme)



PROPOSITION SUR LE SAGE



Communes en ZEE

Pas-de-Calais

Somme

Seine maritime

Oise



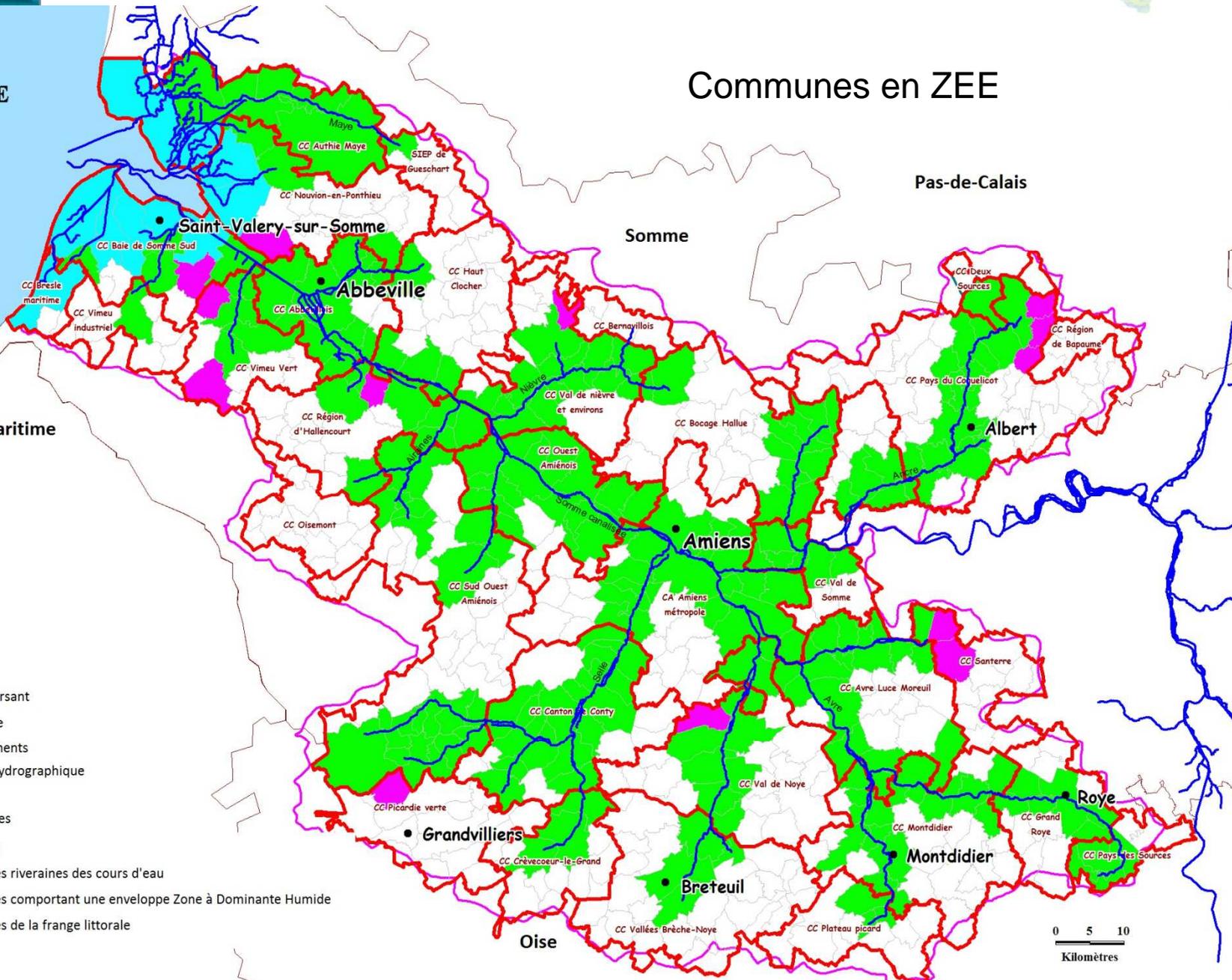
LEGENDE

- Bassin versant
- Périètre
- Départements
- Réseau hydrographique
- Manche
- Communes

Proposition de ZEE

- Communes riveraines des cours d'eau
- Communes comportant une enveloppe Zone à Dominante Humide
- Communes de la frange littorale

0 5 10
Kilomètres



PROPOSITION SUR LE SAGE

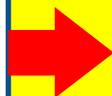


1. Cibler comme Zone à Enjeu Environnemental :

- les communes traversées par un cours d'eau (216 communes)
 - les communes comportant une enveloppe issue de la cartographie des Zones à Dominante Humide (13 communes)
 - les communes de la frange littorale (12 communes)
- ➔ 241 communes en ZEE sur le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

2. Travail plus précis avec le SPANC sur chaque territoire

- Vérification de terrain pour appuyer le risque « avéré »
- Sélection des installations en non-conformité qui portent atteinte aux milieux aquatiques et seraient susceptibles d'être éligibles aux financements de l'AEAP



Une fois validé par la CLE, le zonage ZEE sera intégré dans le SAGE





Directive nitrates : 5^{ème} programme d'actions



DIRECTIVE NITRATE ET PROGRAMMES D' ACTIONS



La directive du Conseil n° 91/676/CEE du 12 décembre 1991 dite « directive nitrates »

Objectif : Réduire la pollution des eaux superficielles et souterraines par les nitrates d'origine agricole

⇒ Délimitation des zones dites **vulnérables** (dépassant les 50 mg/l ou supérieur à 40 mg/l avec tendance à l'augmentation)

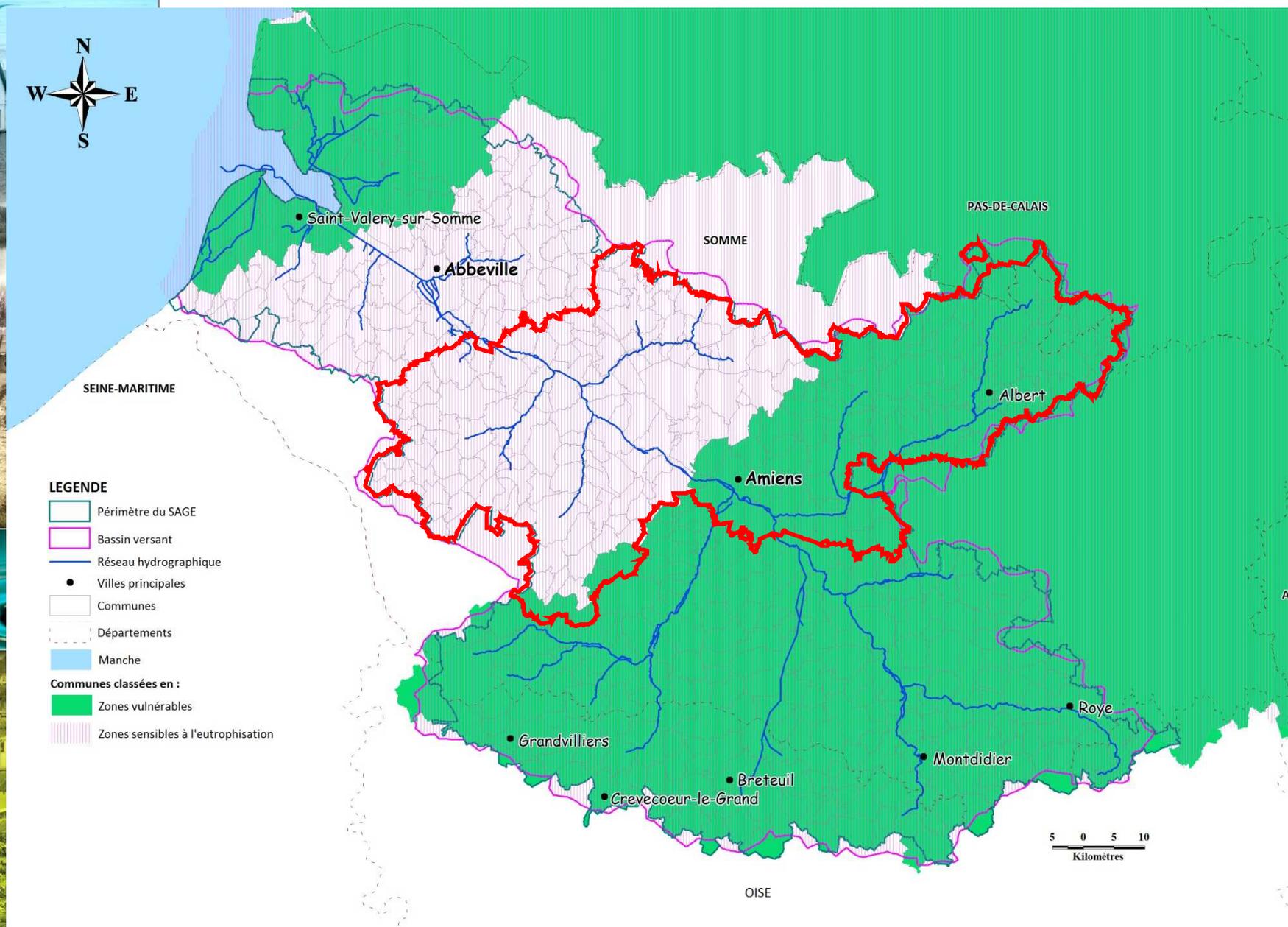
Restauration de la qualité des eaux :

4 Programmes d'actions départementaux

Ex : calendrier d'interdiction d'épandage,
Plan prévisionnel de fumure, cahier d'épandage obligatoires,
généralisation de la couverture des sols en automne sur 100% à échéance 2012,
bandes enherbées de 5 mètres de large le long des cours d'eau



ZONES VULNÉRABLES – 4^{ÈME} PROGRAMME



PROGRAMME D' ACTIONS



5^{ème} Programme d'actions dans les zones vulnérables aux nitrates agricoles

A partir de 2014

Un Programme d'actions national (arrêté du 23/10/2013)
=> **mesures communes à toutes les ZV**

et des Programmes d'actions régionaux (en cours d'élaboration en septembre et octobre 2013)
=> **mesures spécifiques à chaque zone** (projet d'arrêté)

2 représentants des SAGE au sein des groupes de travail :
- 1 en Artois-Picardie
- 1 en Seine-Normandie

Objectif de prise de l'arrêté pour Mars 2014

 **Les zones vulnérables et le 5^{ème} programme d'actions seront intégrés dans l'état des lieux du SAGE**



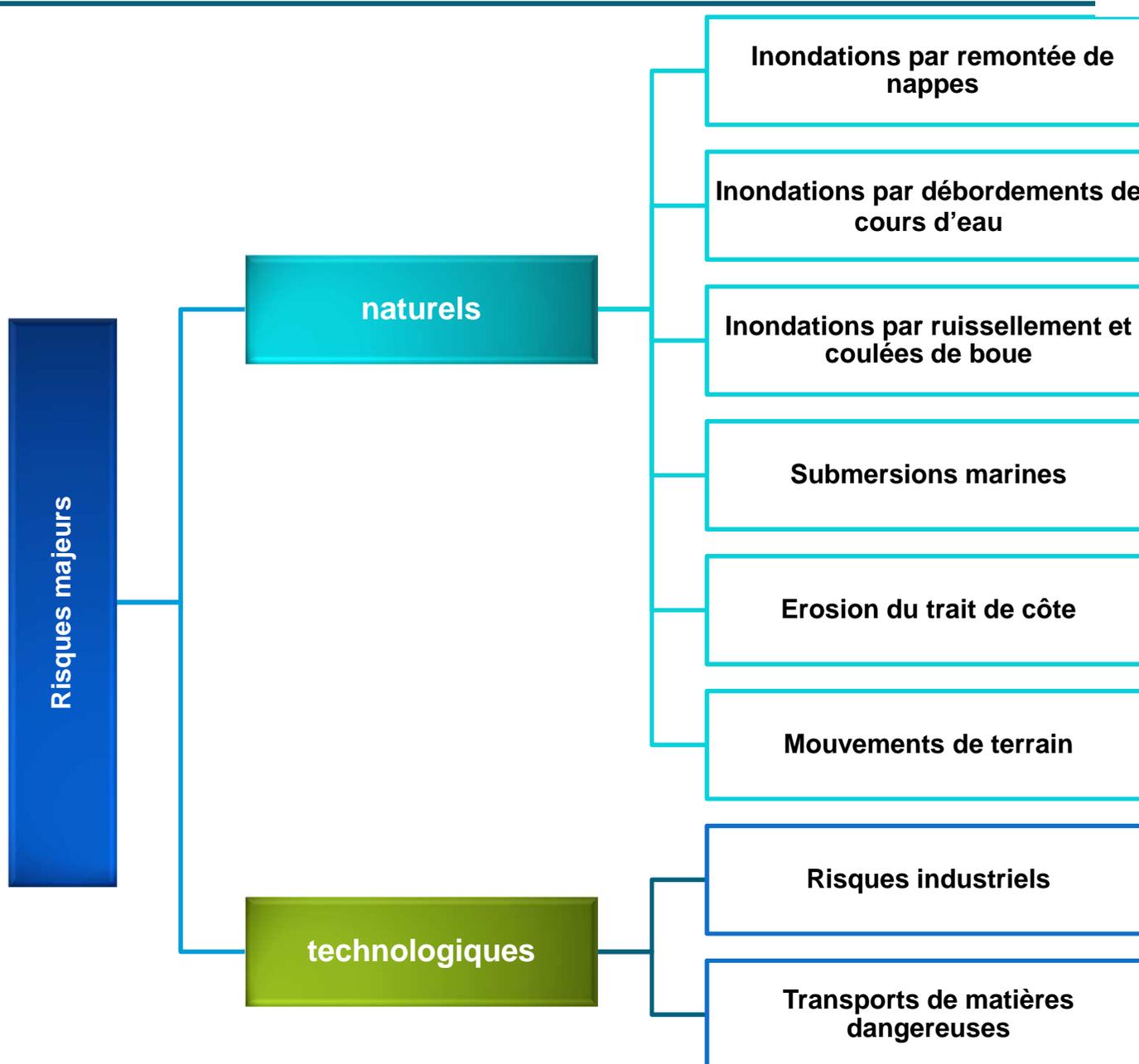
3. Zoom sur le Comité géographique



b. Enjeu 2 : les risques majeurs

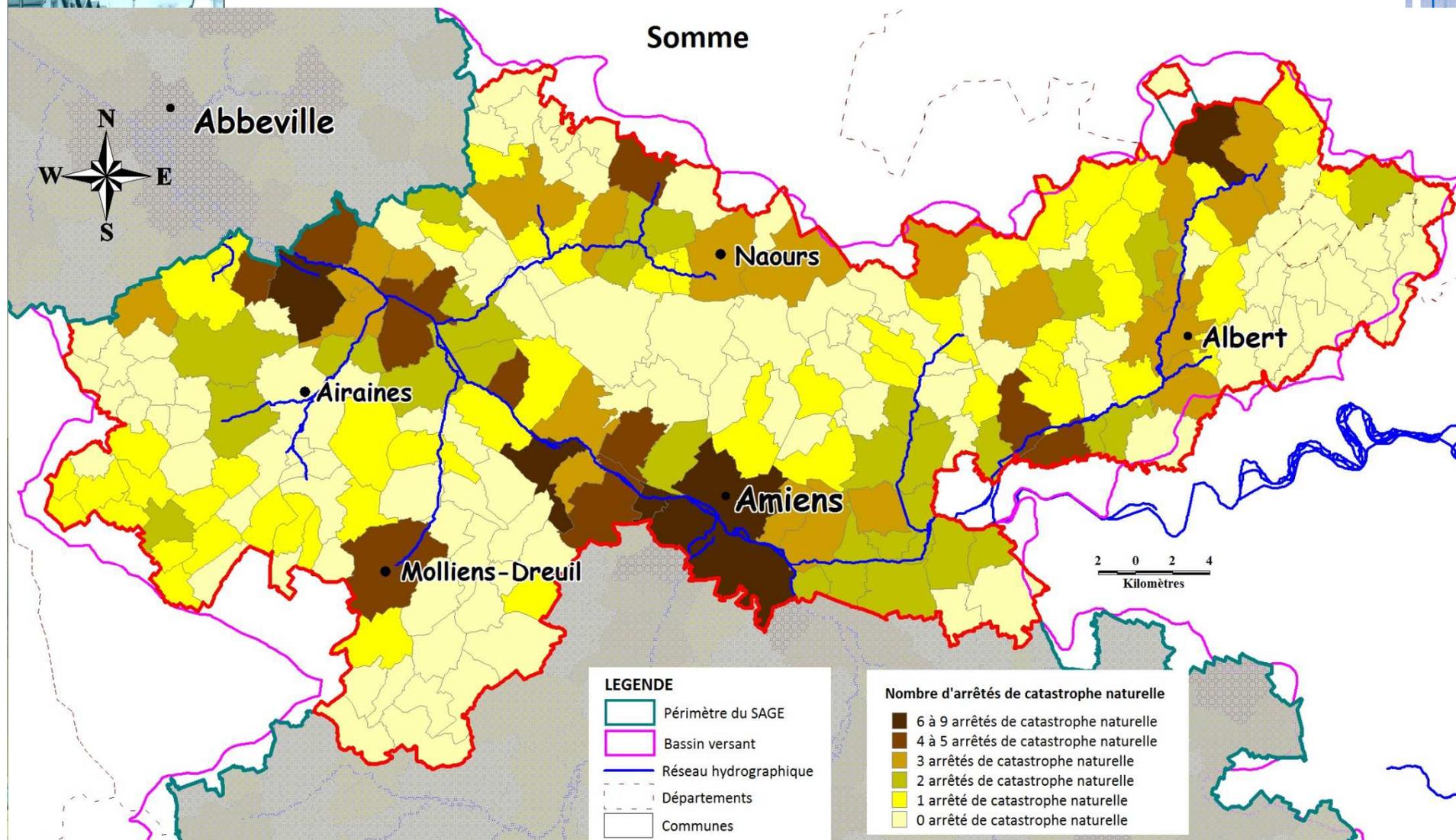


TYPLOGIE DES RISQUES



RISQUES NATURELS

Nombres d'arrêtés de catastrophe naturelle par commune



Données sans l'arrêté de catastrophe naturelle de la tempête de 1999 concernant l'intégralité des communes de la Somme



Erosion des sols et ruissellement



LES INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT

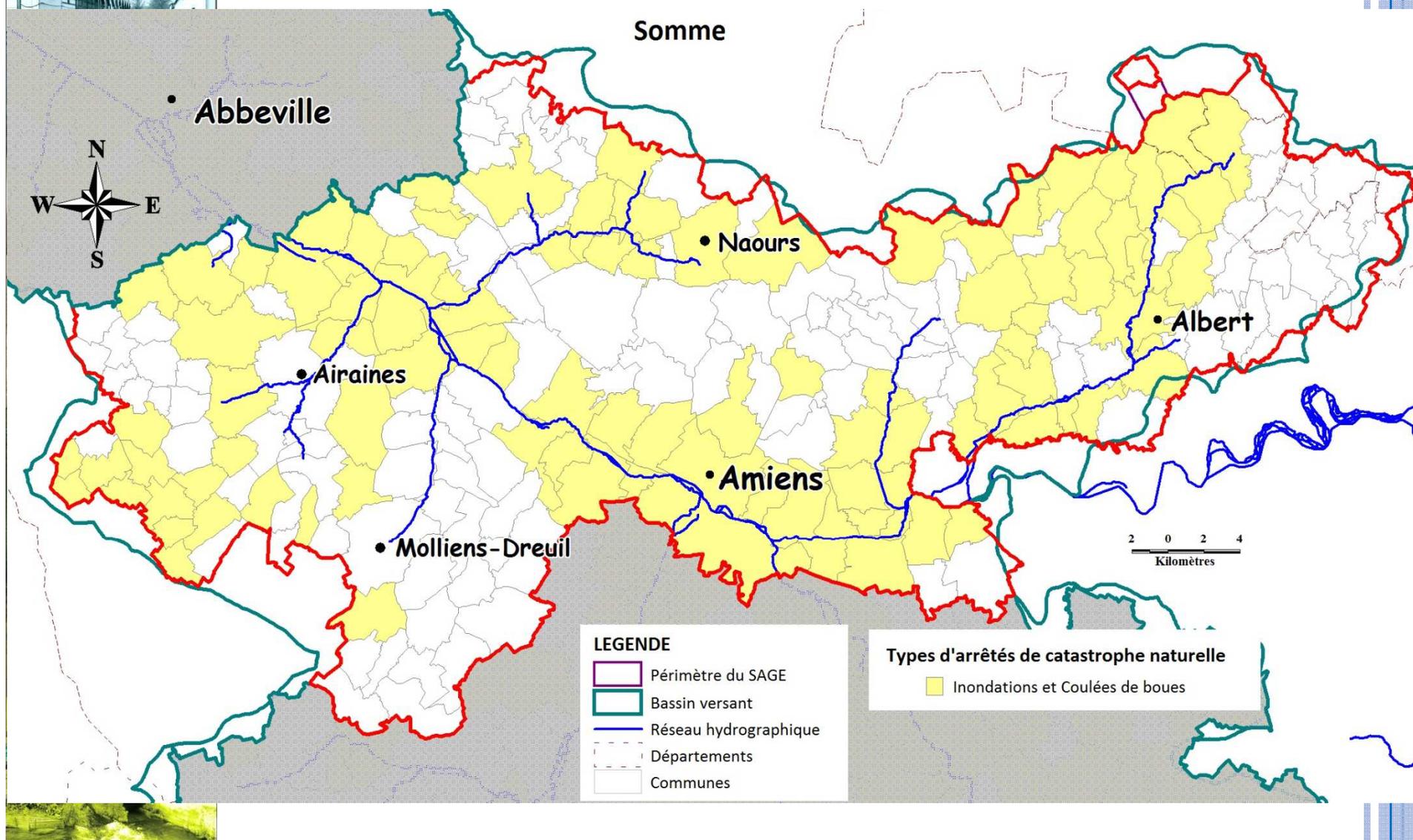
Par ruissellement et érosion des sols



LES INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT



Arrêtés de catastrophe naturelle « Ruissellement et Coulées de boue »



ALÉA ÉROSION DES SOLS

Etude de l'INRA (2002)

Aléa érosion sur le territoire du SAGE :

Fait suite à un inventaire des coulées de boue des dix dernières années (92-02)

Basé sur :

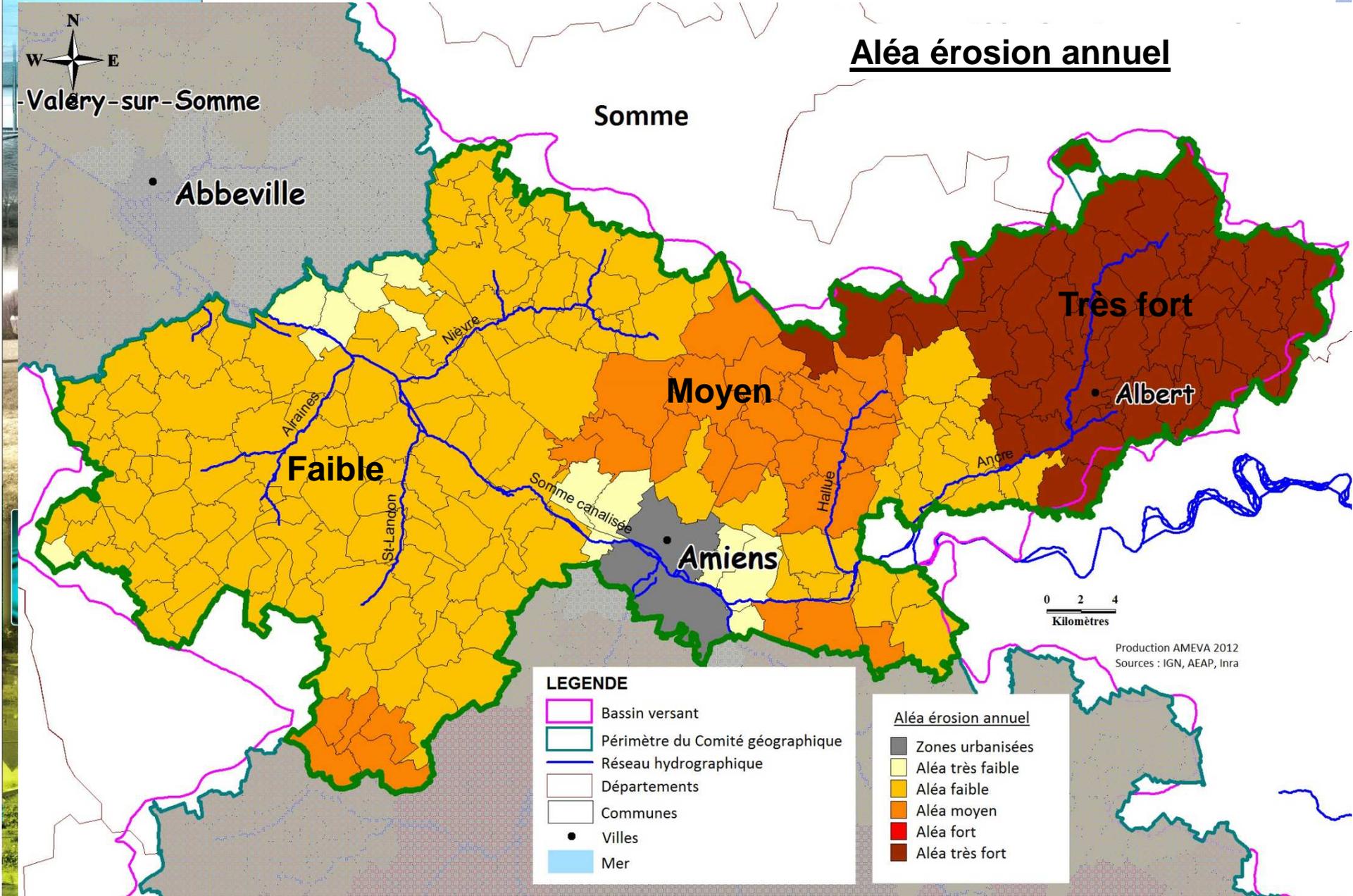
- l'occupation des sols
- Précision de 250 m
- des précipitations sur 30 ans

Résultats :

- ⇒ Code de sensibilité à l'érosion
- ⇒ Résultats obtenus déclinés pour chaque saison
- ⇒ Traités à l'échelle du **canton**



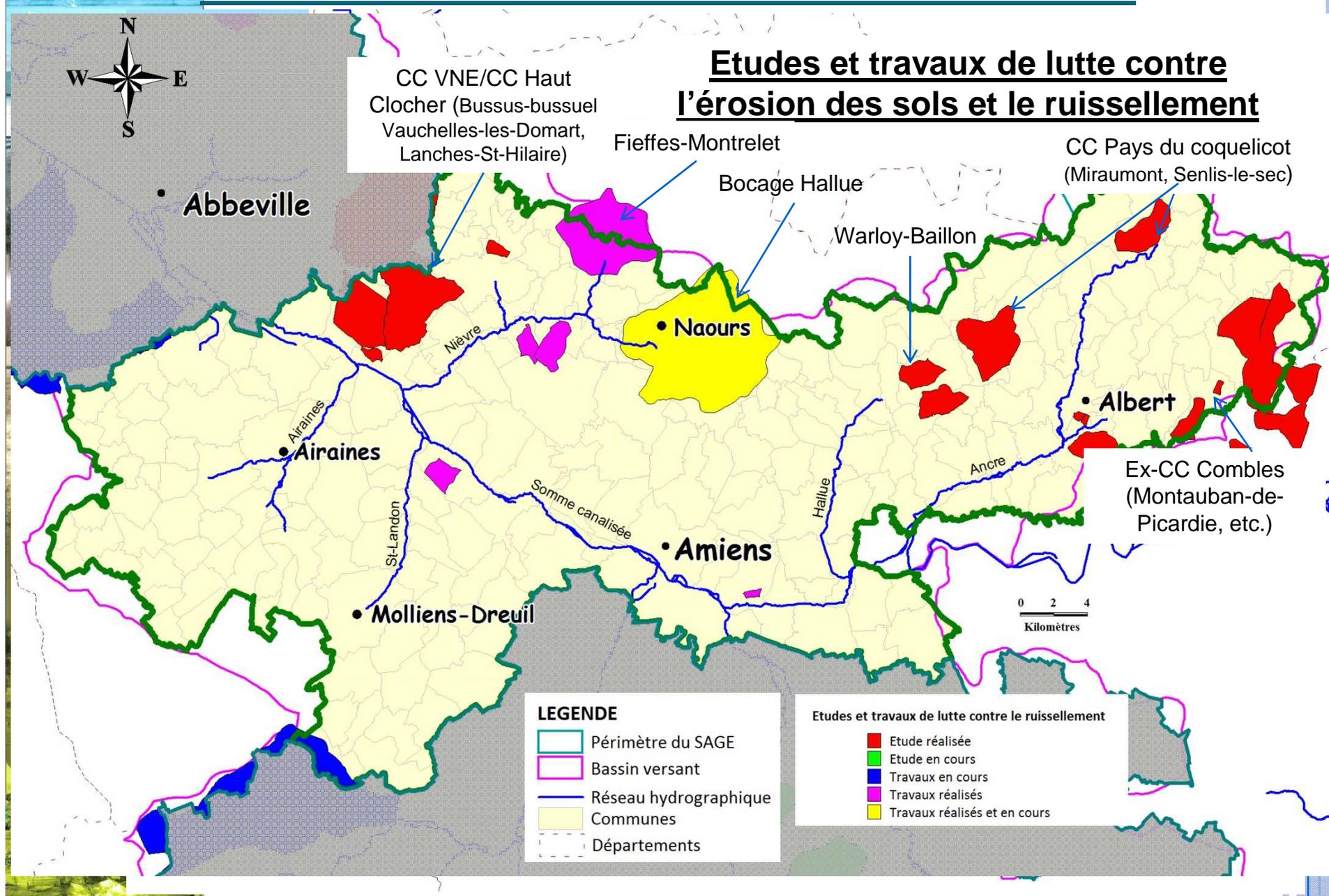
ALÉA ÉROSION DES SOLS



ETUDES ET TRAVAUX



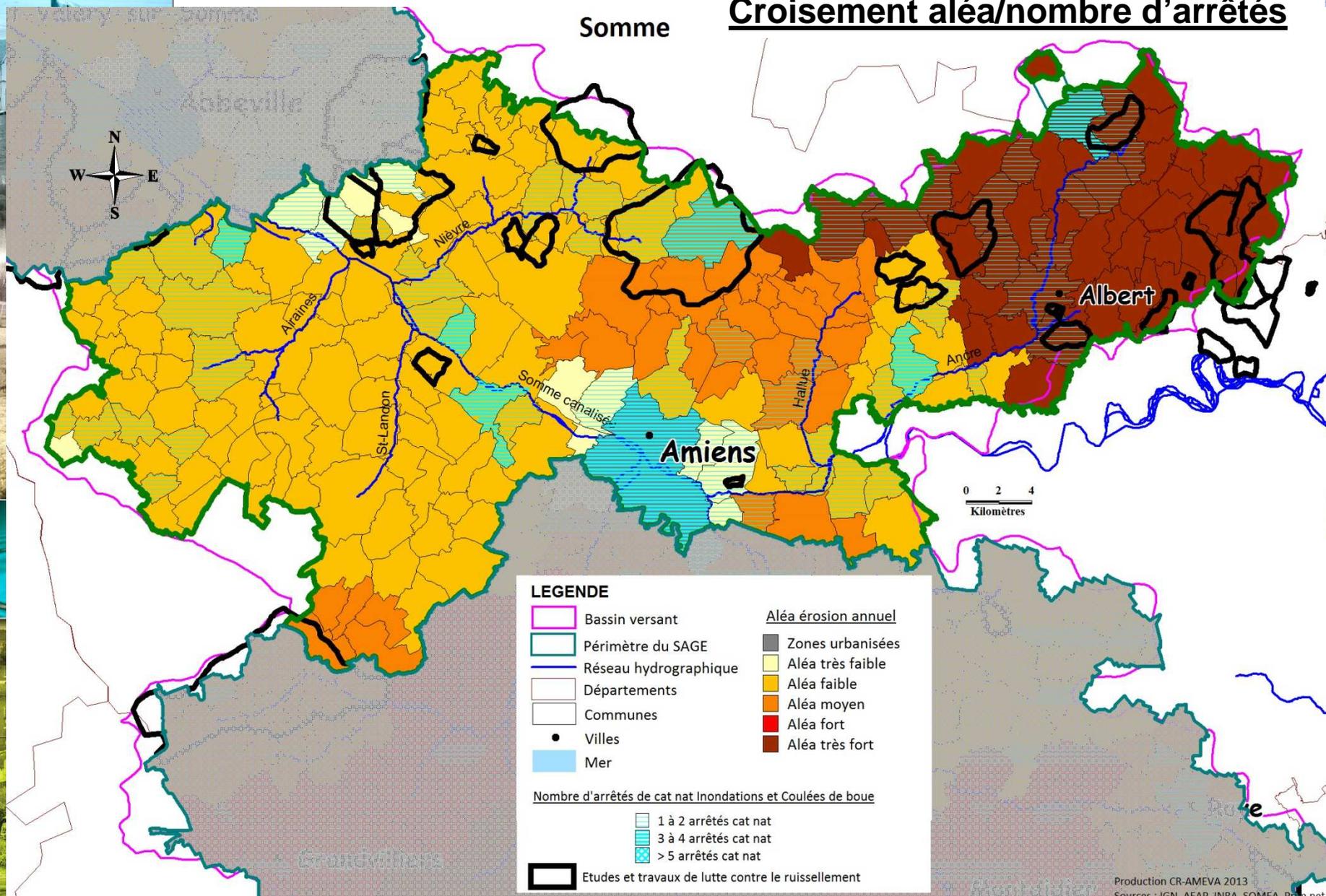
Etudes et travaux de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement



SECTEURS À PRIORISER

Somme

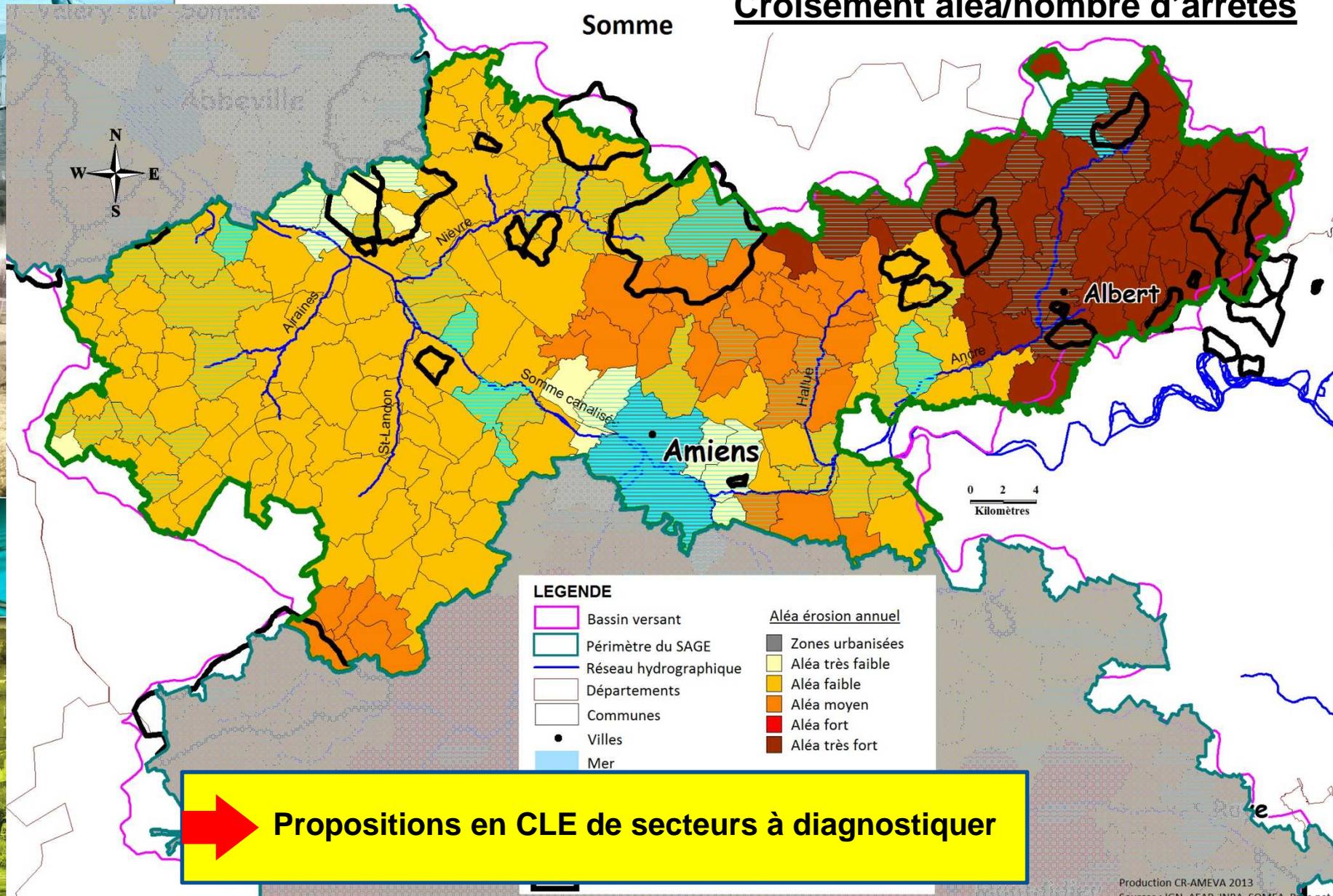
Croisement aléa/nombre d'arrêtés



PROPOSITIONS SUR LE SAGE



Croisement aléa/nombre d'arrêtés





Stratégie locale issue de la Directive inondation 2007/60/CE



Les étapes de la directive Inondation



Etat des lieux

L'évaluation
préliminaire des
risques (EPRI)

Arrêtée en décembre 2011,
prochaine EPRI en 2017

Priorisation

Révision
tous les
6 ans

Sélection des Territoires
à risque important
d'inondation (TRI)

Septembre 2012

Approfondir la
connaissance

Cartographie sur les
TRI

Décembre 2013

Elaboration de
programmes d'action

Plan de gestion des risques
d'inondation (PGRI)

Objectifs et mesures à
l'échelle du bassin
Artois-Picardie

Elaboration
de stratégies
à l'échelle
locale

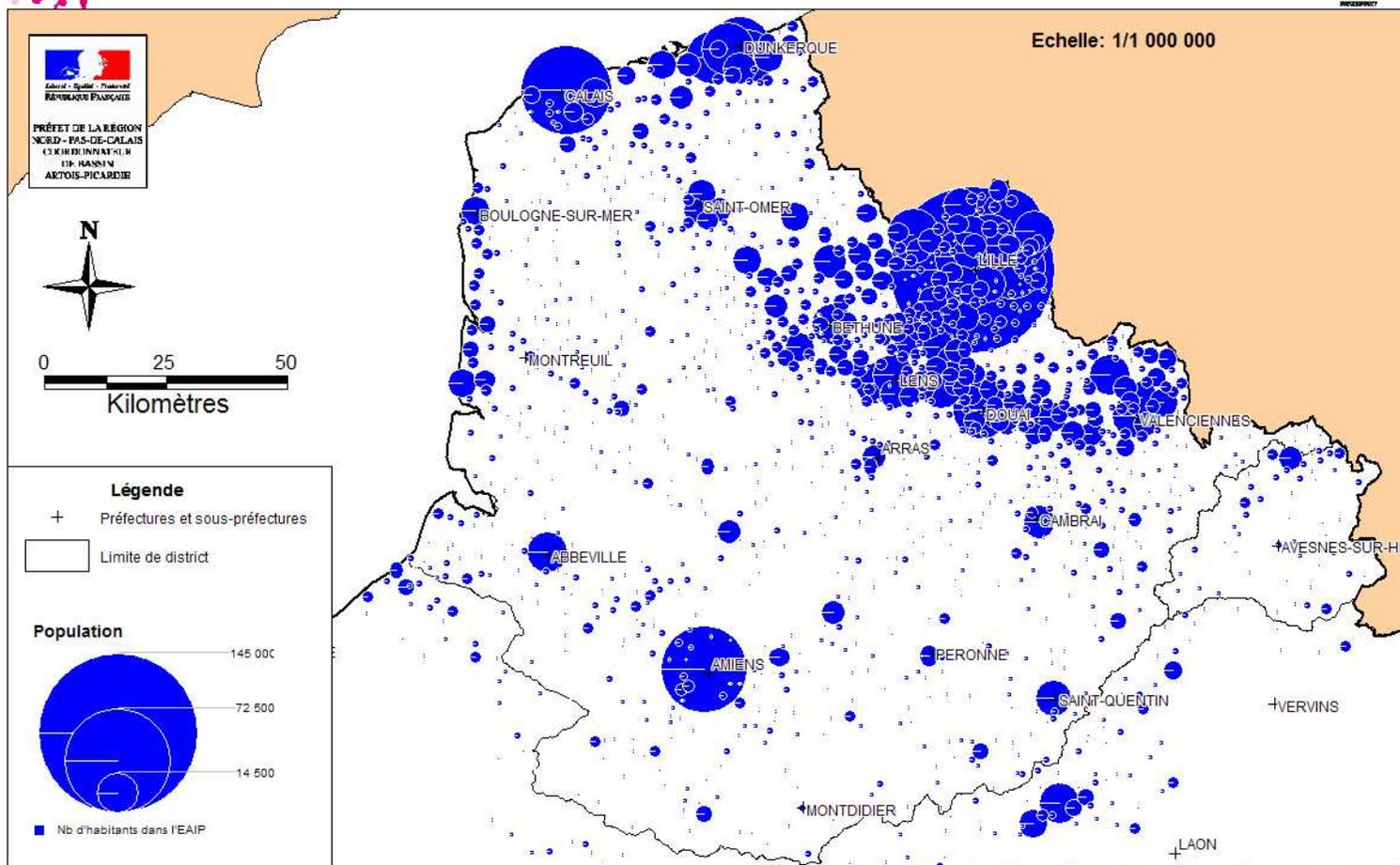
Fin 2015, consultation du public dès fin 2014

1^{ère} étape : l'EPRI

=> Comptage des enjeux compris dans cette zone :

Nombre d'habitants, d'emplois, d'établissements de santé, de bâtiments d'activité, culturels, de sites naturels, ...

Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation
Bassin artois-Picardie - Nombre d'habitants dans l'EAIP cours d'eau



2nde étape : les TRI

TRI = Territoires à risque important

= territoires au sein desquelles les enjeux sont les plus importants et les plus exposés

L'effort sera porté en priorité sur les TRI.

Le TRI se justifie par sa logique de concentration d'enjeux.

L'identification du TRI est faite :

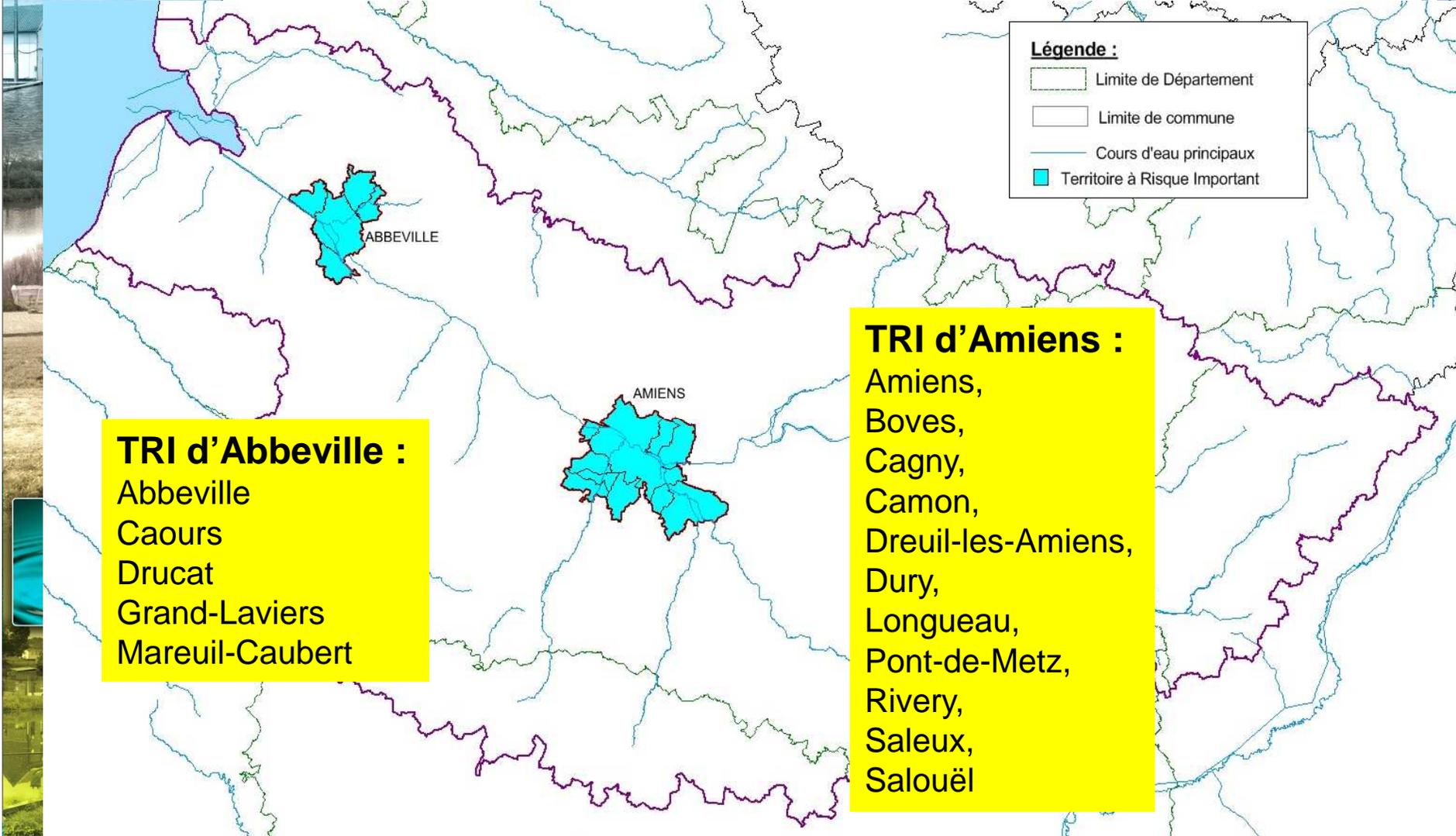
- au titre d'un aléa : débordement de la rivière Somme.

- en fonction de :

▪ la population, plus de 15 000 habitants, située dans la zone potentiellement inondable



2nde étape : les TRI



TRI d'Abbeville :

Abbeville
Caours
Drucat
Grand-Laviers
Mareuil-Caubert

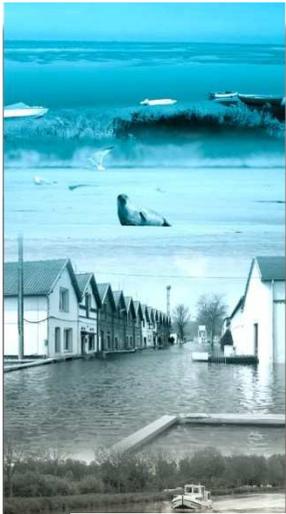
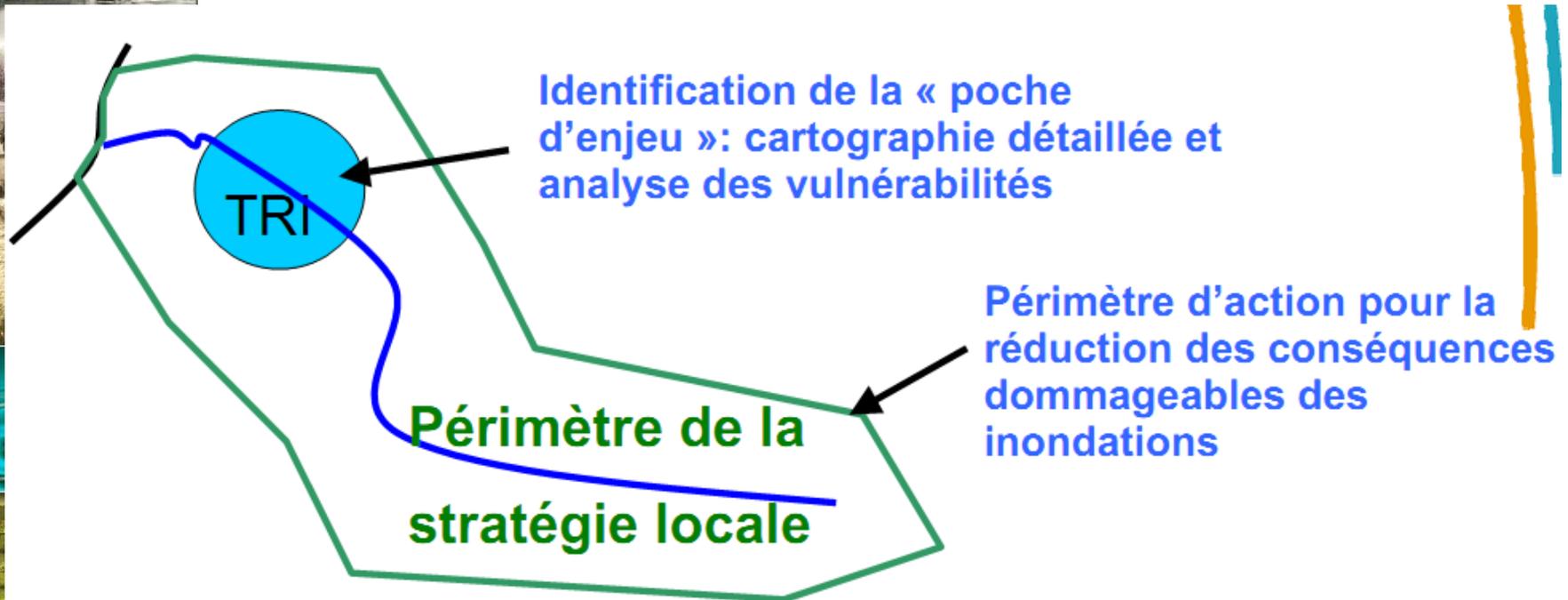
TRI d'Amiens :

Amiens,
Boves,
Cagny,
Camon,
Dreuil-les-Amiens,
Dury,
Longueau,
Pont-de-Metz,
Rivery,
Saleux,
Salouël

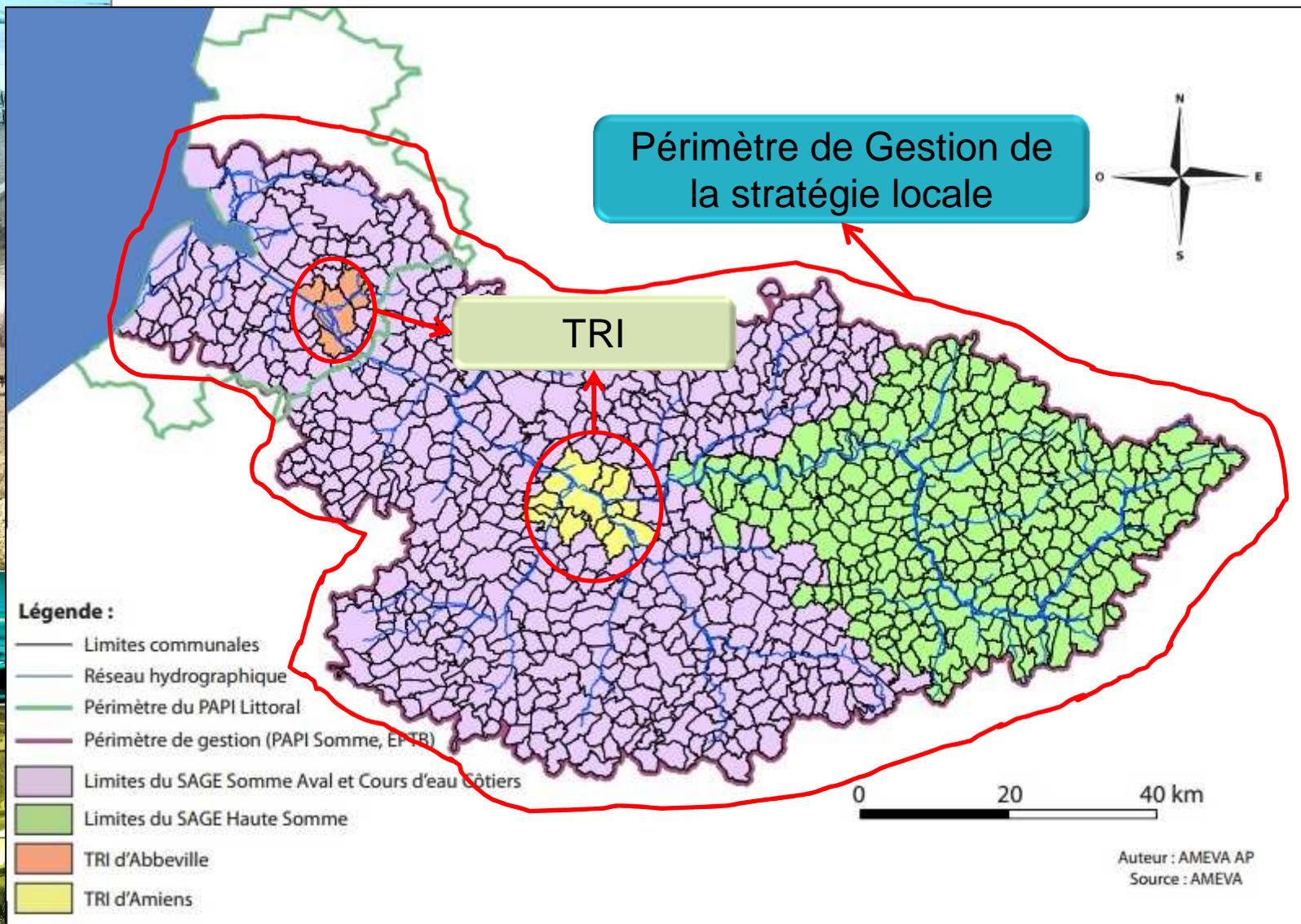


2nde étape : les TRI

Un TRI n'est pas toujours la zone d'actions pour réduire les risques : les périmètres d'actions seront plus larges.



LE PÉRIMÈTRE DE LA STRATÉGIE LOCALE



3ÈME ÉTAPE : LES CARTOGRAPHIES

Crue des premiers dégâts

- Occurrence 10-30 ans en référence à la crue de 1994

Crue de référence

- Occurrence 100 ans en référence à la crue de 2001

Crue extrême

- Occurrence 1000 ans évaluée à partir d'un scénario de crue exceptionnel

Cartographies

Caractéristiques des aléas pour les trois occurrences de crue (hauteurs d'eau)

Localisation des enjeux et des éléments structurants concernés par les crues

Identification et priorisation des secteurs les plus vulnérables au sein des TRI



LA DÉMARCHE PAPI COMPLÈTE ET MET EN APPLICATION LA STRATÉGIE LOCALE



PAPI Somme (AMEVA)

Mise en application de la stratégie locale sur les TRI d'Amiens et d'Abbeville

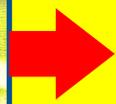
Propositions d'actions pour les aléas :
- **débordements et remontée de nappe**
- **ruissellement et coulée de boue**

Propositions d'actions complémentaires à l'échelle du **périmètre de gestion**

PAPI Littoral (SMBSGLP)

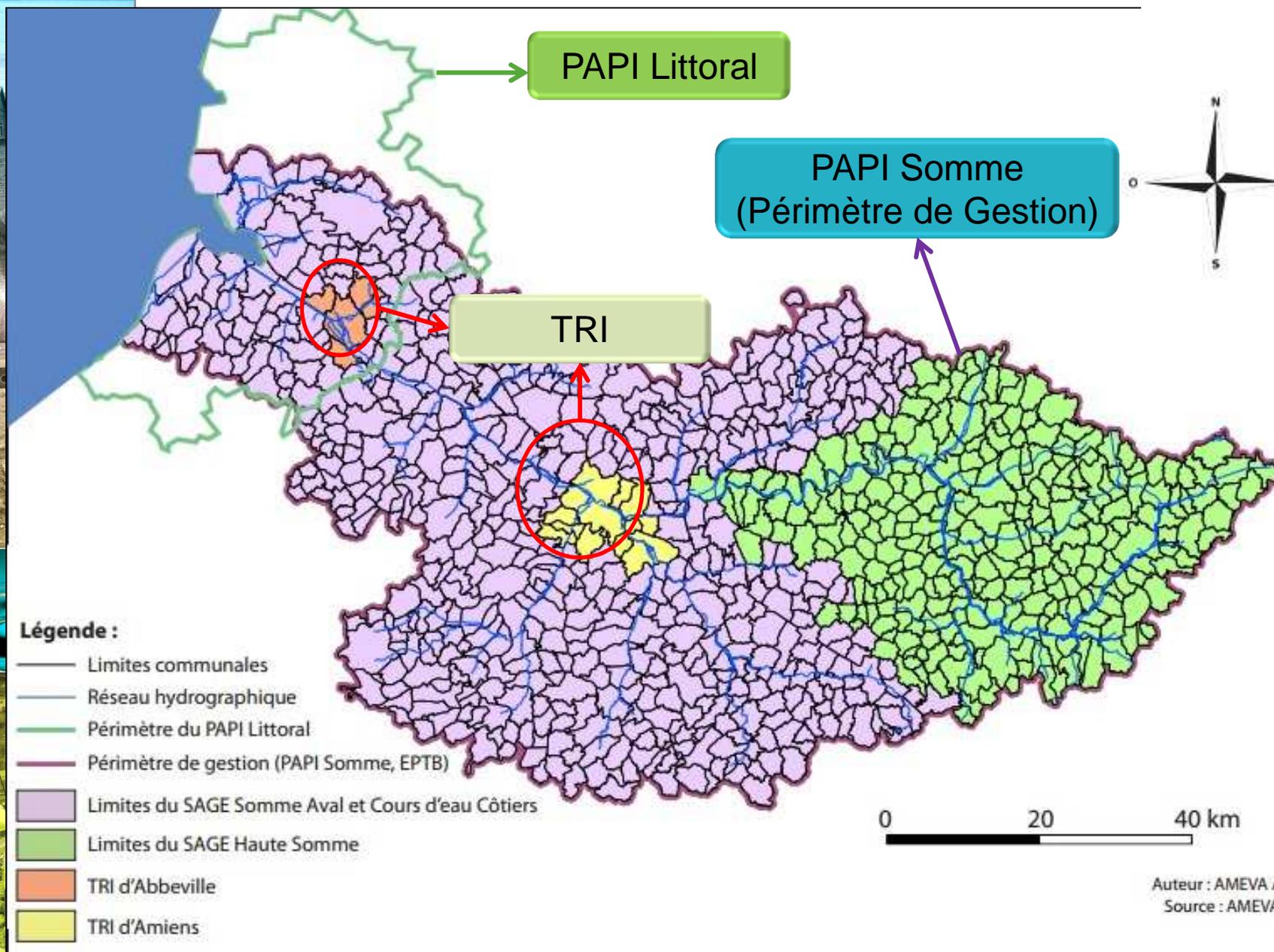
Propositions d'actions pour les inondations par **submersions marines**

Propositions d'actions complémentaires à l'échelle du **Grand littoral Picard**

 Les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations seront intégrés dans le SAGE



LES PÉRIMÈTRES DE PAPI



3. Zoom sur le Comité géographique



c. Enjeu 3 : les milieux naturels aquatiques





Repeuplement d'Anguilles dans le cadre du plan de gestion national



REPEUPLEMENT ANGUILLES



Appel à projet national



- **Une obligation européenne**
 - Réserver 60% de la production nationale au repeuplement.
- **Un engagement national**
 - 5 à 10% de la production nationale civile déversée dans les bassins français.
- **Objectif**
 - Produire des géniteurs sains en capacité de rejoindre la mer.
- **Une mesure d'urgence**
 - Activer des zones favorables sous-densitaires aux sources de mortalité réduites (pollution, turbinage, parasitisme...).



REPEUPLEMENT ANGUILLES



- 3 repeuplements de civelles dans la Somme :

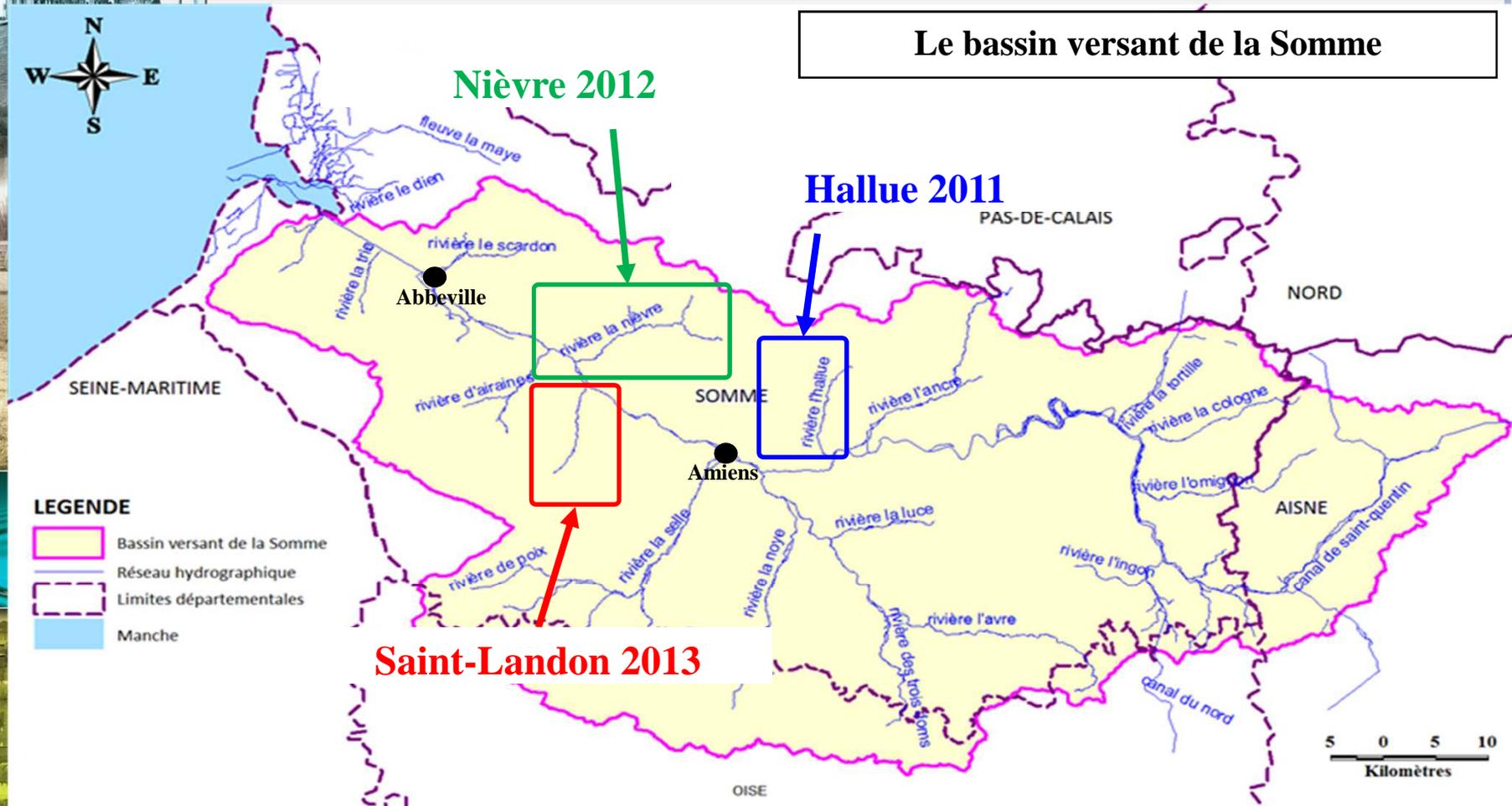
Année	Projet	Poids aleviné (kg)	Pourcentage d'atteinte des objectifs fixés par l'appel à projets (%)
2011	Hallue	45	100
2012	Nièvre	37	100
2013	Saint-Landon	34	100
Total UGA ARP		116	



REPEUPLEMENT ANGUILLES



- 3 repeuplements de civelles dans la Somme :



REPEUPLEMENT ANGUILLES



L'HALLUE

- Changement de site de repeuplement initialement prévu (Maye),
- Quantité déversée : 45 kg,
- Qualité sanitaire : excellente.



- Validation de l'hypothèse de non colonisation de la rivière par des civelles,
- Une population composée presque uniquement d'individus issus du repeuplement,
- Sacrifice des individus à 6 mois pour évaluer l'état sanitaire de la population,
- 95% de la population indemne du parasite *Anguillicola crassus* (22 individus/23).



LA NIÈVRE

- Quantité déversée : 37 kg,
- Qualité sanitaire : excellente.



© CRPMEM NPCP

- Validation de l'hypothèse de non colonisation de la rivière par des civelles,
- 6 mois et 1 an après le déversement, une population composée uniquement d'individus issus du repeuplement,
- Aucun sacrifice d'individu.



REPEUPLEMENT ANGUILLES



LE ST-LANDON

- 2 rivières pré-sélectionnées : l'Ancre et le Saint-Landon,
- Quantité déversée : 34 kg,
- Qualité sanitaire : excellente.



REPEUPLEMENT ANGUILLES

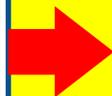


CONCLUSION

- Collaboration entre de nombreux acteurs,
- Excellente qualité des civelles chaque année,
- Amélioration des résultats de mortalité immédiate depuis 2011,
- Le repeuplement active des zones jugées favorables sous-densitaires où afin de produire des géniteurs sains.

Perspectives 2014

- Zones d'alevinages envisageables pour le repeuplement 2014 dans le bassin de la Somme?
- La zone « Ancre amont » correspond-t-elle à une option satisfaisante?
- Le repeuplement d'une zone déjà repeuplée est-elle envisageable? Dans quelles conditions de suivi scientifique?



Les données seront intégrées dans l'état des lieux du SAGE





Inventaire des zones humides du SAGE



Cadre Général de l'étude



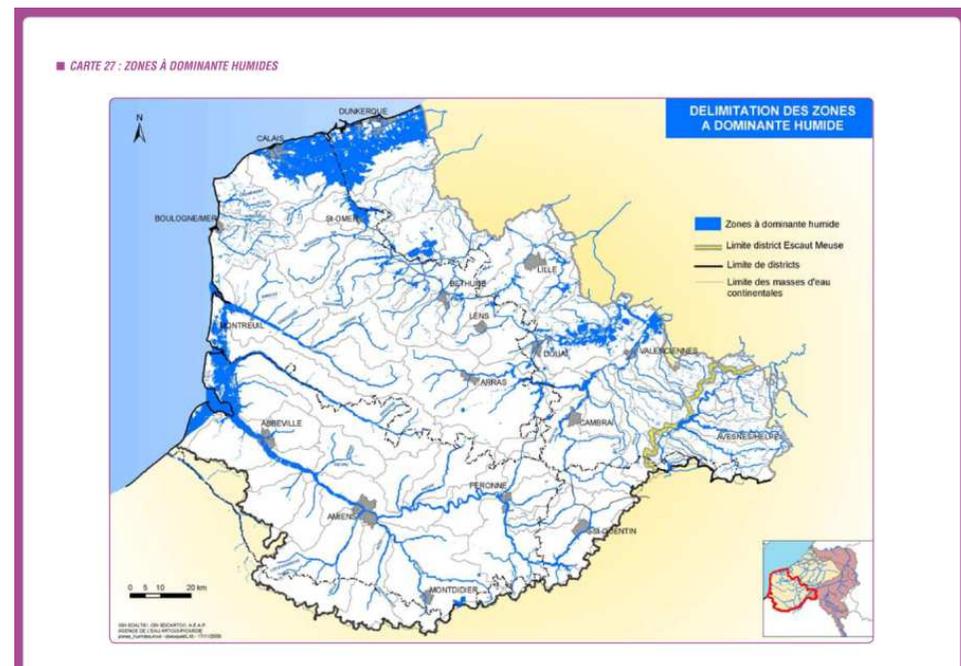
Dans le SDAGE Artois-Picardie

Enjeu : Préservation et restauration des zones humides

Orientation 25 : Stopper la disparition, la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité

Disposition 42 : Les documents du SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs

Carte 27 du SDAGE (p120) des Zones à dominante humide :



Contexte réglementaire

Arrêté ministériel du 24/06/2008 :
définit précisément les critères de délimitation des
zones humides

Circulaire du 18/01/2010 :
Précise les critères pertinents utiles à leur
délimitation (listing d'espèces)



➔ Délimitation de zones humides et caractérisation des enveloppes de ZH

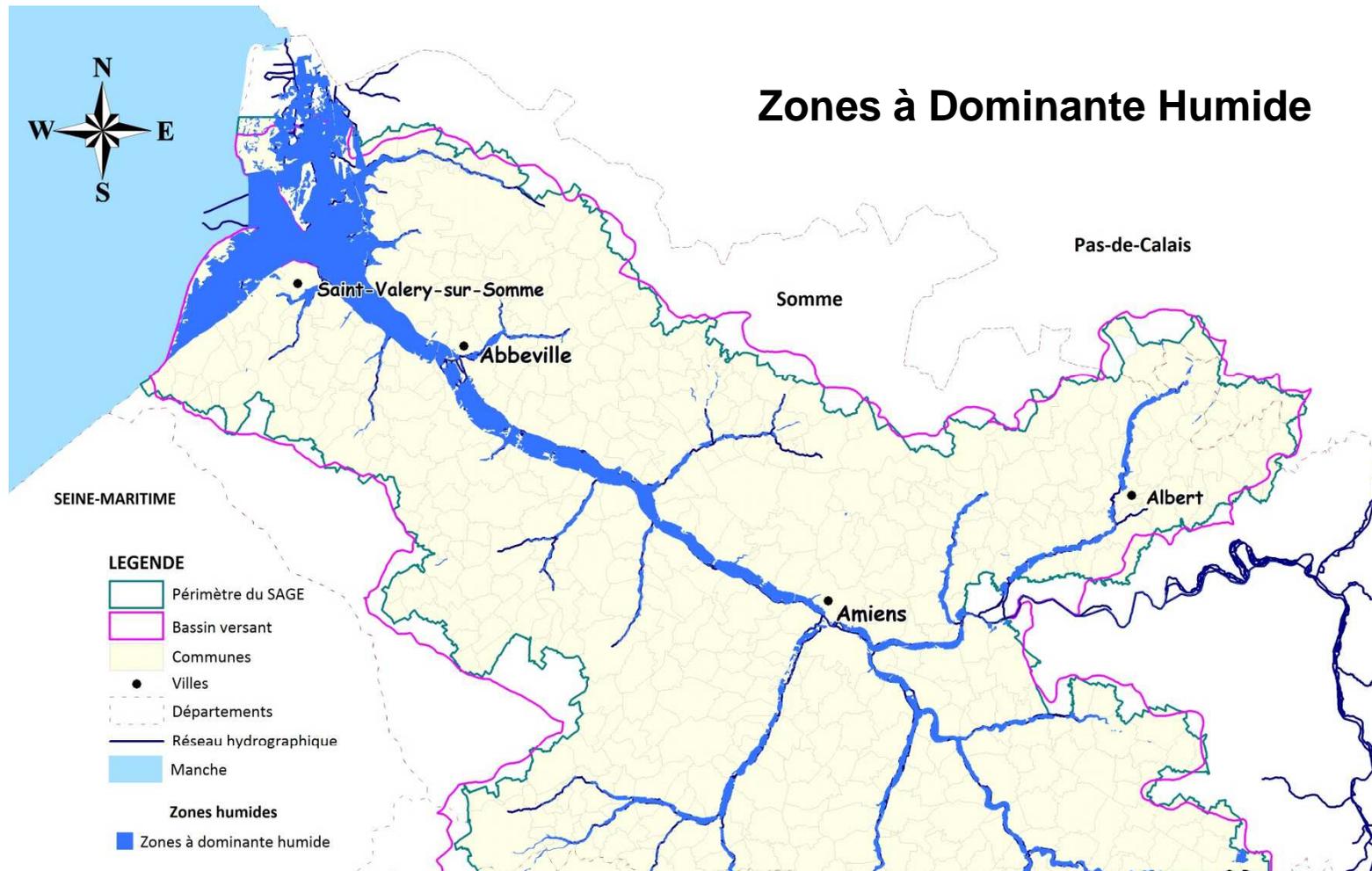
➔ Objectifs

- Amélioration de la connaissance
- Définition de priorités d'actions dans les documents du SAGE
- Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme



Périmètre de l'étude

SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

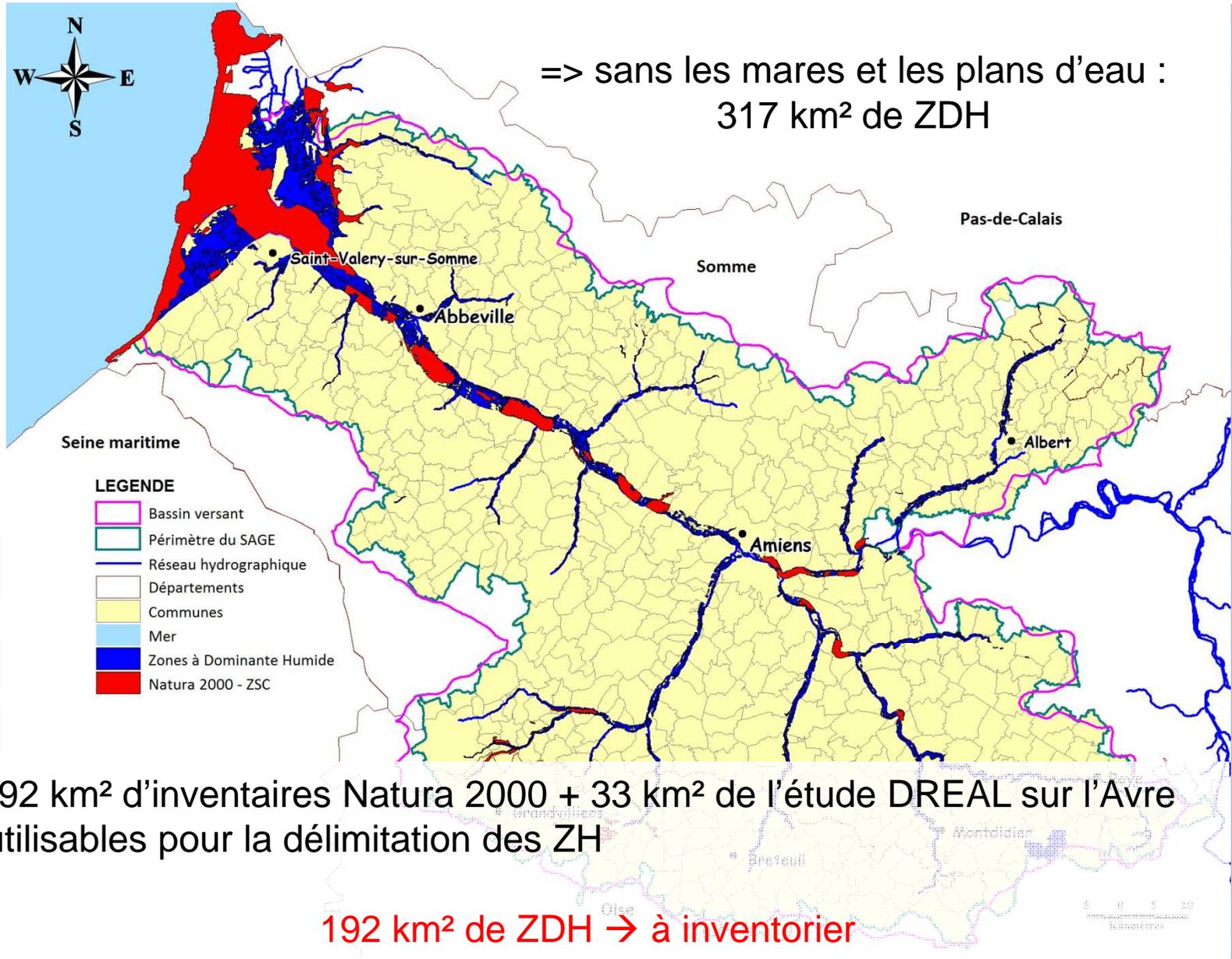


- Echelle 1/50 000^e → SDAGE
- Sur la base de photos aériennes essentiellement
- **357 km²** de zones à dominante humide
- Difficulté pour déterminer des priorités d'actions dans le SAGE



Périmètre de l'étude

SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers



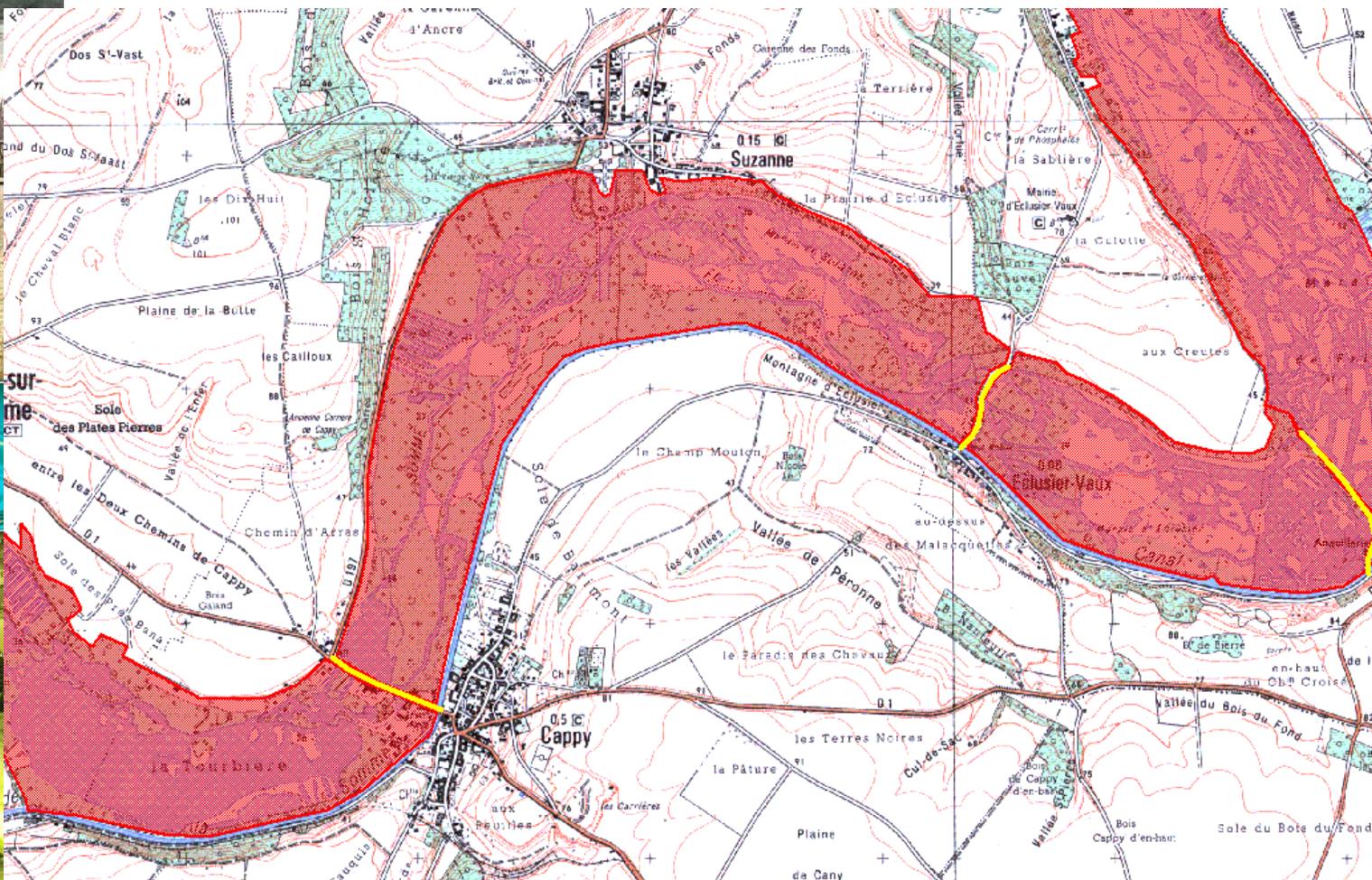
→ 92 km² d'inventaires Natura 2000 + 33 km² de l'étude DREAL sur l'Avre réutilisables pour la délimitation des ZH

192 km² de ZDH → à inventorier

Travail préalable au lancement de l'étude



- Pré-délimitation des ZDH par le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL), annexée au marché
- Découpage des ZDH en tronçons par l'AMEVA afin d'identifier le nombre de fiches ZH souhaitées, annexé au marché



Echelle de travail



Niveau d'ambition 1/25 000^{ème}

- ➔ Coût de l'étude
- ➔ Fonction des objectifs

Incertitude du « trait de crayon »

- ➔ Biais incontournable lié à la méthodologie choisie



Critère de délimitation de la zone humide



→ **Critère phyto-sociologique** (croisement végétation/habitat)

Définition d'une **zone humide avérée**

➡ le critère phyto-socio est suffisant

Définition d'une **zone humide pressentie**

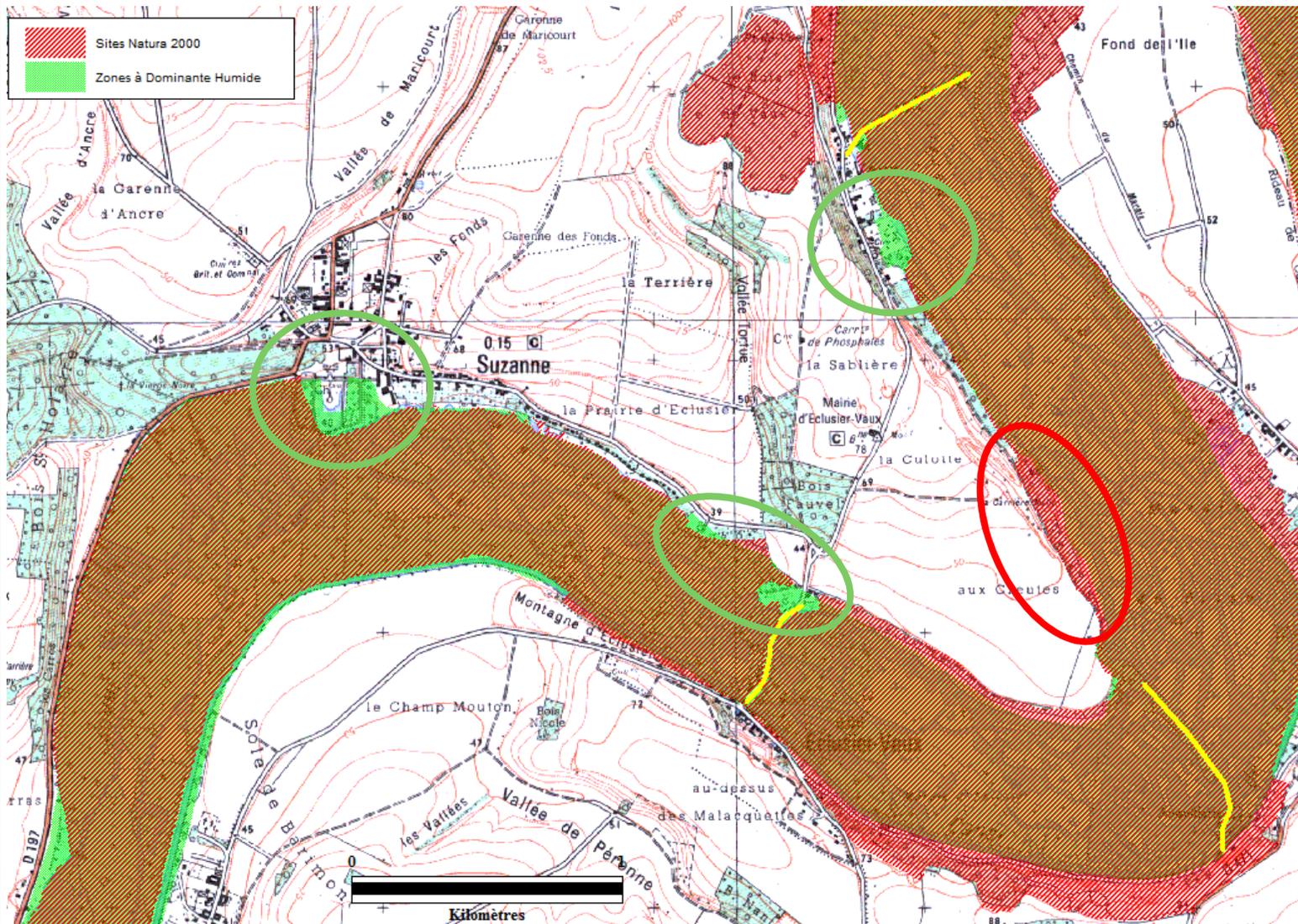
➡ le critère phyto-socio est insuffisant

⇒ des sondages pédologiques pourront être proposés dans le rendu de l'étude



Méthodologie employée

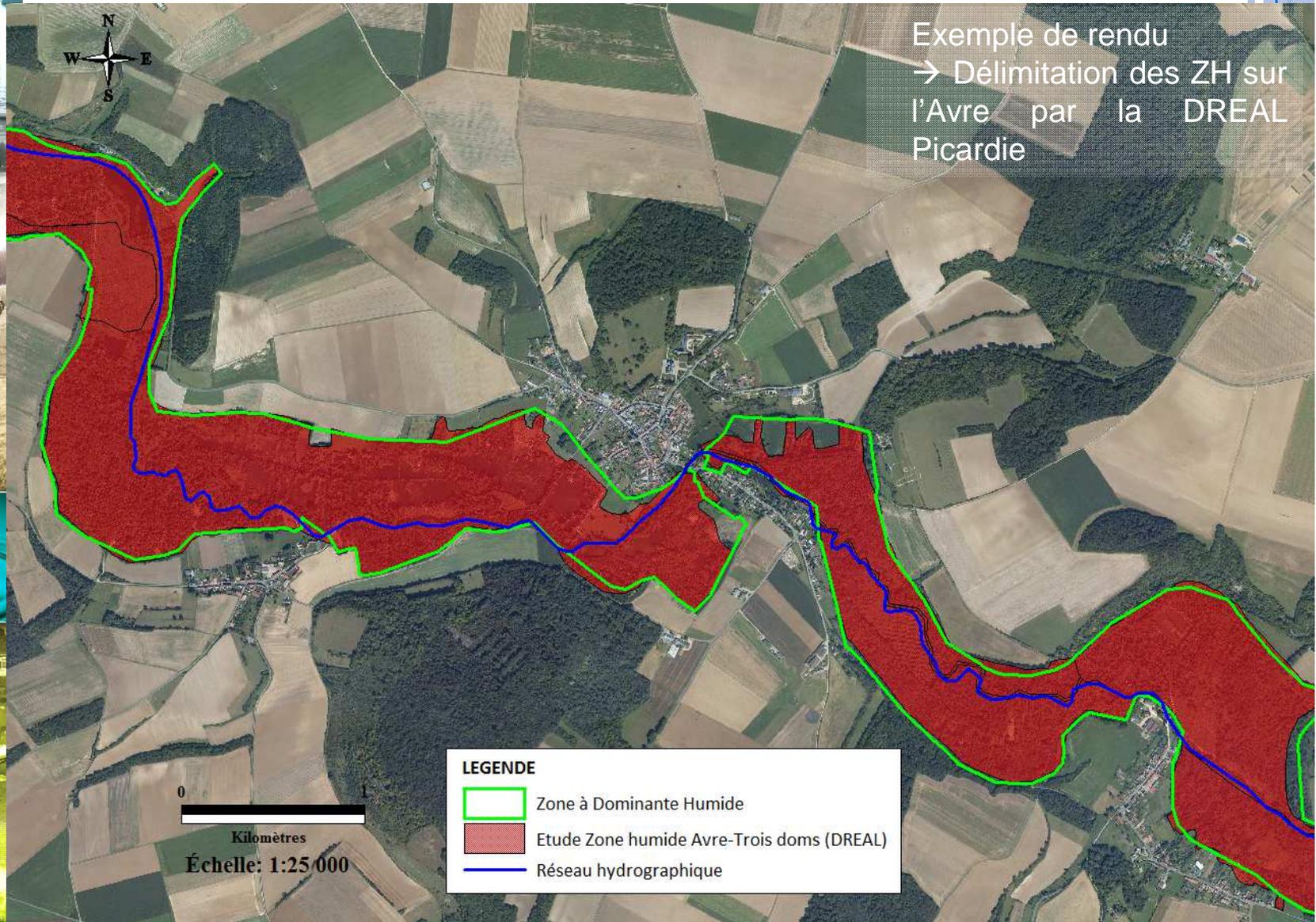
Délimitation des ZH à partir des habitats identifiés dans les ZSC



Méthodologie employée

Relevés de terrain sur les enveloppes de ZDH

Exemple de rendu
→ Délimitation des ZH sur
l'Avre par la DREAL
Picardie



Identification des usages



Agriculture/Sylviculture/Elevage

Pêche/Chasse/Navigation

Tourisme et loisirs

Urbanisation

Infrastructures linéaires

Aérodrome/Port

Extraction de granulats

Gestion du conservatoire

Prélèvements d'eau

⇒ Superposition des usages et des enveloppes de ZH



Rendu de la délimitation et l'inventaire de l'étude



- Cartographie des enveloppes de ZH
- Création de « fiches d'identités » des ZH identifiées
- Création d'une base de données photographiques pour chaque ZH identifiée
- Cartographie des usages
- Superposition des usages et des enveloppes de ZH

 Une fois validé en CLE, l'inventaire sera intégré au SAGE



Phasage proposé

1^{ère} phase :

Vallée de la Somme de Corbie à Saint-Valery-sur-Somme (47 km²)

Tranches conditionnelles sur la Selle (17 km²)?

l'Ancre (12 km²)?

Etc.

2^{nde} phase :

Bas-champs et plaine maritime picarde (90 km²)

➡ Cahier des charges spécifique



Utilisation de la délimitation et de l'inventaire des zones humides



- ✓ Amélioration de la connaissance
- ✓ Définition de priorités d'actions qui seront inscrites dans les documents des SAGE
- ✓ Définition de secteurs prioritaires qui nécessitent une délimitation plus précise et des propositions de gestion particulières
- ✓ Prise en compte des ZH dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement
- ✓ Elaboration de programmes d'actions pour le maintien de l'agriculture en ZH
- ✓ Amélioration de la protection de ces zones au travers de leur valorisation pour la protection de la ressource en eau, la production agricole, les loisirs, le patrimoine paysager et écologique





4. Questions diverses



CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



Lancement de l'étude pour le « rétablissement de la continuité hydro-écologique sur les rivières Nièvre, Airaines et Evoissons »

Objet de l'étude : définition de solutions d'effacement ou d'aménagement pour 10 ouvrages

- déversoir de la confluence sur la commune de l'Etoile (ROE21218) ;
- moulin Saint Gauthier sur la commune de Bertheaucourt-lès-Dames (ROE32922) ;
- moulin du Soudet sur la commune de Pernois (ROE23314) ;
- moulin de Bettencourt-Rivière sur la commune de Bettencourt-Rivière (ROE22090) ;
- pisciculture du Môle sur la commune d'Airaines (ROE22091).
- moulin de la Voirie sur la commune de Conty (ROE38364) ;
- moulin de la Barre sur la commune de Conty (ROE22097) ;
- moulin de Frémontiers sur la commune de Frémontiers (ROE25362) ;
- pisciculture de Famechon sur la commune de Famechon (ROE25370) ;
- moulin de Lahaye-Saint-Romain sur la commune de Lahaye-Saint-Romain (ROE38344) ;

Objectifs

Dresser un état des lieux et un diagnostic approfondi des ouvrages ;

Etudier les différentes possibilités d'effacement ou d'aménagement pour les 10 ouvrages retenus afin de rétablir la continuité hydro-écologique en tenant compte des enjeux et usages locaux ;

Mesurer l'impact des travaux envisagés vis-à-vis de la libre circulation piscicole et du transit sédimentaire ainsi que sur le fonctionnement de la rivière et de ses annexes ;

 **Les conclusions de cette étude seront intégrées à l'état des lieux du SAGE et orienteront les actions à inscrire dans le SAGE**



ETIAGES



Etude demandée par le Préfet suite aux étiages sévères de 2011:

« Evaluation de l'exploitabilité de la nappe de la Craie sur bassin de la Somme »

portée par la DREAL Picardie :

BRGM : **modélisation des basses eaux**

AMEVA : **débits d'objectifs biologiques**

⇒ Réunion premier trimestre 2014
pour présenter les résultats



Etiages sévères sur les têtes de bassin

➔ Les conclusions seront intégrées à l'état des lieux du SAGE et serviront à orienter les prescriptions du règlement de SAGE





BILAN QUESTIONNAIRE



Question à l'attention des communes du SAGE
32,5 % des communes du SAGE



SAGE

« Somme aval
 et Cours d'eau côtiers »

Questionnaire destiné
 aux communes

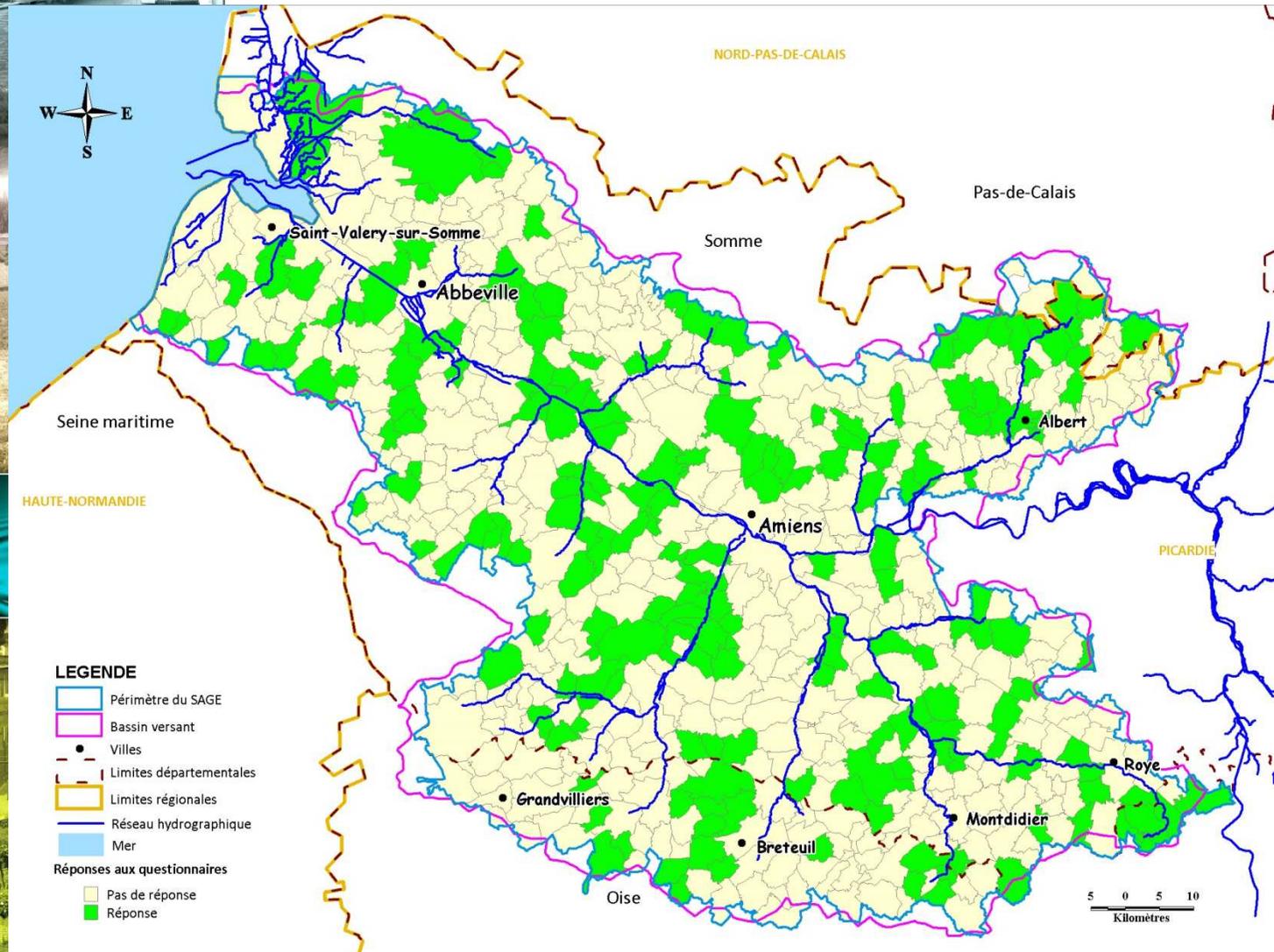
Etat des lieux du territoire



A retourner avant le
 30 septembre



Août 2012





5. Calendrier



CALENDRIER

Premier semestre 2014 :

- Journée technique « Eaux pluviales »
- Réunion inter-SAGE de présentation de l'étude « **Evaluation de l'exploitabilité de la nappe de la Craie sur bassin de la Somme** »
- Journée technique « Risques majeurs » au printemps
- Réunion de CLE pour la validation de l'état des lieux

Second semestre 2014 :

- Démarrage de la phase « Scénarios tendanciels »
- Travail en Commissions thématiques

